

LA TRANSFORMATION DU THÉ ET DU CAFÉ



SYNTHESE



- 11 établissements, c'est-à-dire 0,6% des établissements de l'industrie alimentaire en Région wallonne (soit 5 établissements de moins qu'en 1993).
- 212 emplois salariés, c'est-à-dire 1,1% de l'emploi de l'industrie alimentaire en Région wallonne (soit 101 emplois de moins qu'en 1993)

La Région wallonne représente 17,6% de l'emploi du secteur du café au niveau belge (l'indice de spécialisation y est de 64, contre 129 en Région flamande).

D'une manière générale, il s'agit d'un secteur qui évolue vers une automatisation de plus en plus importante de sa production, même si subsistent encore des établissements où le mode de production reste plus artisanal.

Il existe des variations saisonnières de la production, mais il est difficile de dégager de réelles tendances car ces variations sont irrégulières.

Un travail de sensibilisation des petites entreprises concernant les normes de sécurité et d'hygiène serait opportun.

Le recrutement et les profils-métiers sous tension

67 % des entreprises du secteur du café en Wallonie ont cherché à engager sur la période 2000-2001. La majorité d'entre elles ont, d'une manière générale, rencontré des difficultés.

Le principal canal de recrutement est l'Intérim (utilisé par 67% des entreprises) suivi par « le bouche à oreille » (utilisé par 58% des entreprises).

Les deux principaux critères de recrutement cités sont l'expérience (pour 58% des entreprises) et les qualités morales c'est-à-dire l'honnêteté, la fiabilité... (pour 50% des entreprises).

La sélection des candidats se fait en grande majorité sur base de CV (pour 67% des entreprises) et sur base de la lettre de candidature (pour 58% des entreprises).

Sur les années 2000-2001, 4 profils-métiers ont posé des difficultés lors du recrutement : torréfacteur (recherché par 25% des entreprises), électro-mécanicien (recherché par 25% des entreprises), ouvriers de production (recherché par 38% des entreprises) et enfin représentant commercial (recherché par 75% des entreprises).

Aucune solution particulière visant à remédier à ces difficultés n'est préconisée par le secteur, si ce n'est, d'une manière générale, la revalorisation des métiers techniques et de l'enseignement technique.

L'évolution des activités : impact sur l'emploi

Seulement 25% des entreprises de la branche du café en Région wallonne envisage une évolution de leur activité principale pour l'année 2002. Pour l'ensemble de celles-ci, cette évolution ne devrait avoir aucun impact, ni sur l'emploi, ni sur les profils-métiers présents dans la branche. Cela signifie qu'aucune modification des qualifications demandées par le secteur n'est à envisager dans un futur proche.

La formation professionnelle continue des travailleurs

Seulement 17% des entreprises de la branche du café en Région wallonne ont organisé de la formation professionnelle continue en 2001. La raison évoquée pour la non-organisation de formations est que les compétences du personnel en place sont suffisantes.

Toutefois, pour 2002, 33% des entreprises de la branche ont l'intention d'organisation des formations.

Au vu de ce qui a été organisé en 2001 et de ce qui est prévu en 2002, il est difficile d'établir des domaines prioritaires de formation pour la branche du café en Région wallonne.





COORDONNEES

CSEF de Liège
Quai Banning, 4
4000 LIEGE
Tél.: 04/229.11.91
Fax : 04/254.57.22
Mail : info@csef-liege.org
Site internet : <http://www.csef-liege.org>

Président du CSEF
Léopold BRAGARD

Secrétaire du CSEF
Aïcha EL BAH I IDRIS SI

Auteur des commentaires
Fabienne MICHEL, Chargée de mission

A. PRESENTATION DE LA BRANCHE D'ACTIVITES

I. DESCRIPTION

- I.1. Les activités
- I.2. L'amont-l'aval
- I.3. Les facteurs qui ont eu un impact sur la branche d'activités

II. LES ETABLISSEMENTS ET L'EMPLOI

- II.1. Les établissements
- II.2. L'emploi salarié
- II.3. L'emploi indépendant

III. LES PRODUITS

- III.1. La gamme de produits
- III.2. La production industrielle
- III.3. La saisonnalité de la production industrielle

IV. DONNEES ECONOMIQUES

- IV.1. Les exportations belges
- IV.2. Les importations belges
- IV.3. La consommation en Belgique
- IV.4. Les dépenses moyennes par ménage et par an
- IV.5. Les investissements en Belgique
- IV.6. Le chiffre d'affaires en Belgique

V. ANNEXE

Liste des tableaux et graphiques





A. PRESENTATION DE LA BRANCHE D'ACTIVITES

► 1. DESCRIPTION

I.1. Les activités

La branche d'activités « thé et café » (code Nace-bel 15.86) relève des industries de première transformation.

En théorie, elle comprend les activités suivantes :

Codes Nomenclature NACE-BEL ¹

15.86 La transformation du thé et du café

15.86.001 La torréfaction et la décaféination du café : fabrication de café moulu, fabrication de café soluble, fabrication d'extraits et de concentrés de café

15.86.002 La fabrication de succédanés du café

15.86.003 La fabrication de chicorée

15.86.004 Le mélange du thé et du maté

15.86.005 Le conditionnement du thé, y compris en sachets

15.86.006 La fabrication de tisanes de plantes (menthe, verveine, camomille, etc.)

Elle ne comprend cependant pas²:

- La production de thé associée à la plantation de thé
- La fabrication de tisanes de plantes médicinales

Cette description des activités ne correspond cependant pas à la réalité belge.

En effet, seules les activités de torréfaction de café, de fabrication de café moulu et de café soluble sont représentées en Belgique. Aucune usine belge ne pratique le processus de décaféinisation. Cette activité est généralement sous-traitée à des sociétés allemandes.

Par ailleurs, une seule entreprise fabrique du café soluble en Belgique. Celle-ci est implantée en région liégeoise.

Enfin, même si certaines entreprises belges vendent du thé, aucune production de thé n'a lieu en Belgique. C'est la raison pour laquelle nous ne parlerons plus que du café dans la suite du travail.

^{1/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

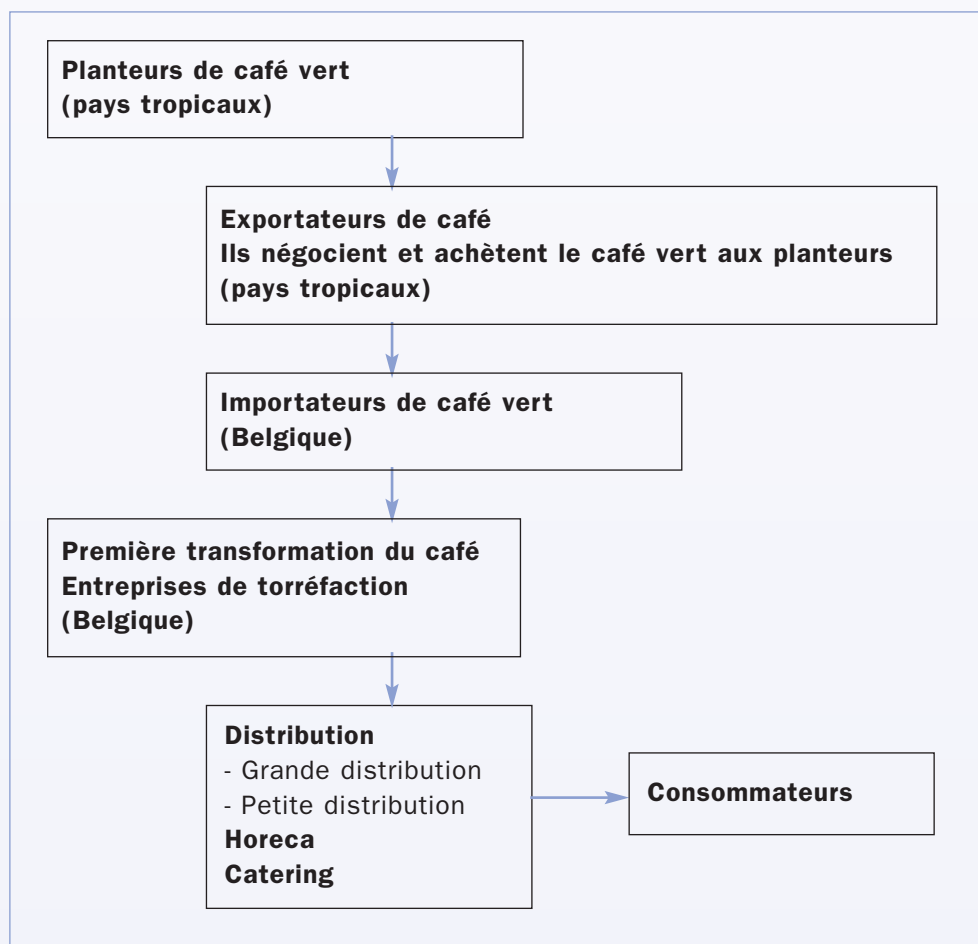
^{2/} Elle ne comprend évidemment pas la production de café.

Le café est le second produit en valeur sur le marché mondial, après le pétrole. A titre indicatif, la production mondiale a été de 7,02 millions de tonnes en 2000-2001, de 6,64 millions de tonnes en 2001-2002 et la prévision pour 2002-2003 est de 7,33 millions de tonnes³.

La consommation mondiale augmente en moyenne de 1% par an et est estimée à 6,3 millions de tonnes⁴.

Les belges consomment en moyenne 7,3 kilos de café par an⁵.

1.2. L'amont-l'aval



Le café que nous consommons est cultivé dans des zones tropicales montagneuses situées en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Les principales régions caféicoles se situent autour de l'équateur, entre le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne. Le Brésil, la Colombie et le Vietnam représentent plus de la moitié de l'offre mondiale de café.

^{3/} Sources : Office Belge du Café. La production de café est calculée du 1er octobre au 30 septembre.

^{4/} Sources : Office Belge du Café.

^{5/} Sources : BKB-ICO, consommation moyenne portant sur les six dernières années.



Les deux grandes familles de caféiers sont les arbustes Arabica et les plantes du Robusta.

Des sociétés exportatrices négocient avec les planteurs locaux le prix de leurs récoltes. Ceux-ci sont libres d'accepter ou non l'offre des exportateurs. Il arrive que si les prix proposés sont trop bas, les planteurs décident de ne pas vendre et d'attendre des jours meilleurs. Parfois, ceux-ci stockent leur production dans des pays où les conditions de conservation sont idéales.

Les sociétés exportatrices sont ainsi en continuelles négociations avec les sociétés importatrices.

Ces sociétés importatrices sont de réelles interfaces entre les entreprises de torréfaction et les exportateurs. Il arrive parfois que l'importateur stocke des marchandises dont il n'est pas propriétaire.

Le café torréfié est alors acheminé jusqu'au consommateur via la grande distribution, les épiceries et le secteur horeca.

1.3. Les facteurs qui ont eu un impact sur la branche d'activités

Pendant des années, le prix du café a été régulé par un Accord International signé entre pays consommateurs et pays exportateurs (quota à l'exportation, système de primes). En 1989, ce système est suspendu pour laisser place au libre marché. Désormais, les prix mondiaux du café ne sont plus soutenus par un mécanisme de régulation mais se fixent sur le marché à terme, où ils répondent de moins en moins aux signes du marché et d'avantage aux phénomènes de spéculation financière.

Aujourd'hui, le prix du café est déterminé par les bourses de New York et de Londres.

Par ailleurs, le secteur du café n'a pas été influencé par les différentes crises alimentaires qu'ont connu les pays européens ces dernières années.



► 2. LES ÉTABLISSEMENTS ET L'EMPLOI

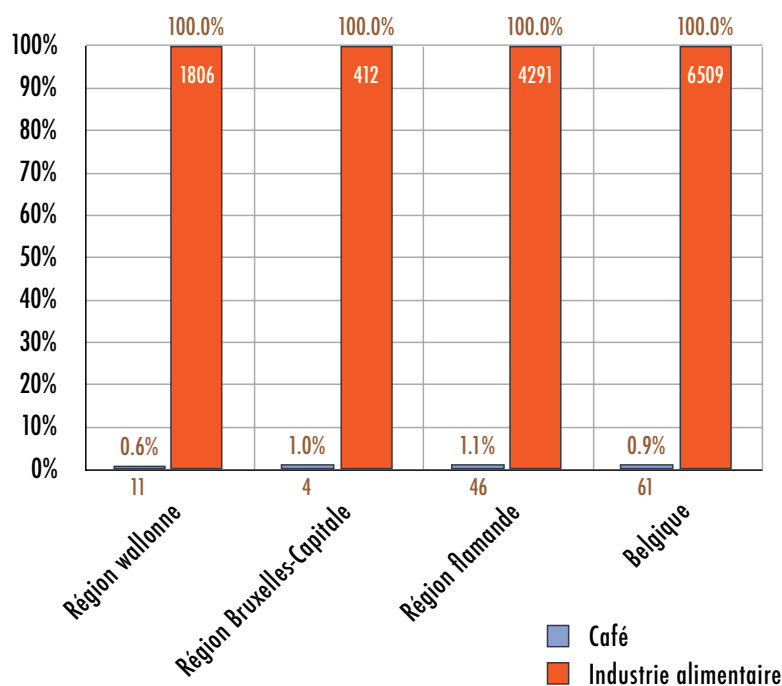
2.1. Les établissements ⁶

Situation au 30 juin 2000

Tab. 1 : Répartition des établissements par région (en VA et %)				
	Région wallonne	Région de Bruxelles-capitale	Région flamande	Belgique
Café	11	4	46	61
Industrie alimentaire	1 806	412	4 291	6 509
Part relative du café / ind. alimentaire	0,6%	1,0%	1,1%	0,9%

Source : ONSS, 30 juin 2000

GRAPH. 1 : PART DES ÉTABLISSEMENTS DE LA TRANSFORMATION DU CAFÉ DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE



Source : ONSS, 30 juin 2000

^{6/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

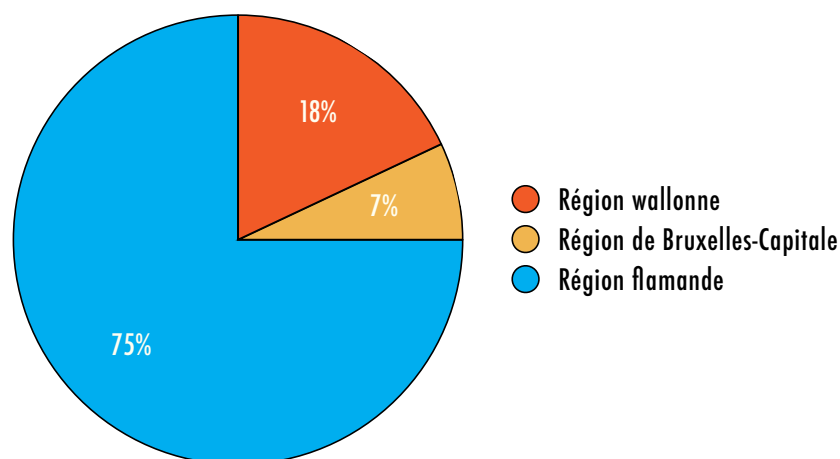


Selon l'ONSS, la Belgique dénombrait au 30 juin 2000 dans l'industrie alimentaire 6 509 établissements dont 61 (soit 0,9%) dans la branche « café ». Le secteur du café est donc bien un secteur marginal de l'industrie alimentaire.

Toutefois, c'est en Flandre qu'il est le mieux représenté, à la fois en terme absolu (avec 46 établissements) et au niveau de son importance relative dans l'industrie alimentaire en général (1,1% de l'industrie alimentaire).

En Région wallonne, les 11 établissements de la branche représentent 0,6% des établissements de l'industrie alimentaire et à Bruxelles, les 4 établissements du secteur du café représentent 1% de l'industrie alimentaire dans cette région.

GRAPH. 2 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR RÉGION



Source : ONSS, 30 juin 2000

Le graphique 2 nous montre à nouveau que les 61 établissements répertoriés par l'ONSS dans le secteur du café sont répartis de façon non homogène sur le territoire belge : 75% sont localisés en Flandre, 18% en Wallonie et 7% dans la région de Bruxelles-Capitale.

Le secteur étudié est donc sous-représenté en Wallonie.

^{2/} Se référer à la note méthodologique en annexe.



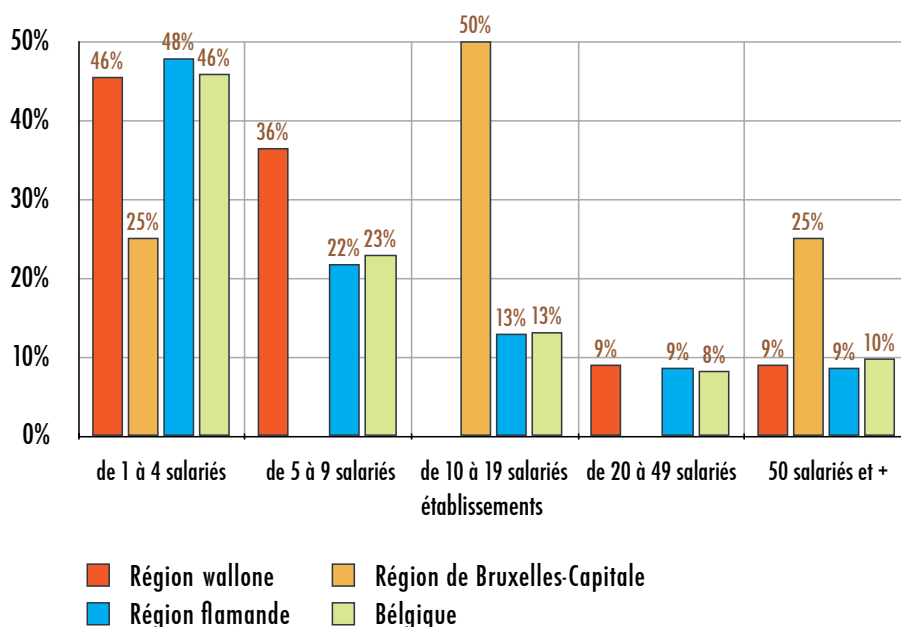
Tab. 2 : Répartition des établissements par région et par classe de taille (en VA)

	ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS 50 salariés et +	Total
Région wallonne	5	4	0	1	1	11
Région de Bruxelles-Capitale	1	0	2	0	1	4
Région flamande	22	10	6	4	4	46
Belgique	28	14	8	5	6	61

Source : ONSS, 30 juin 2000

A la lecture du tableau 2, on constate d'emblée que les établissements de moins de 5 salariés représentent près de la moitié des établissements du secteur du café. A l'inverse, les entreprises de plus de 50 salariés et plus ne représentent que 10% du secteur. Le secteur PME voire TPE est donc toujours bel et bien présent dans le domaine de la torréfaction aux côtés de quelques grosses firmes souvent multinationales.

GRAPH. 3 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR CLASSE DE TAILLE ET PAR RÉGION



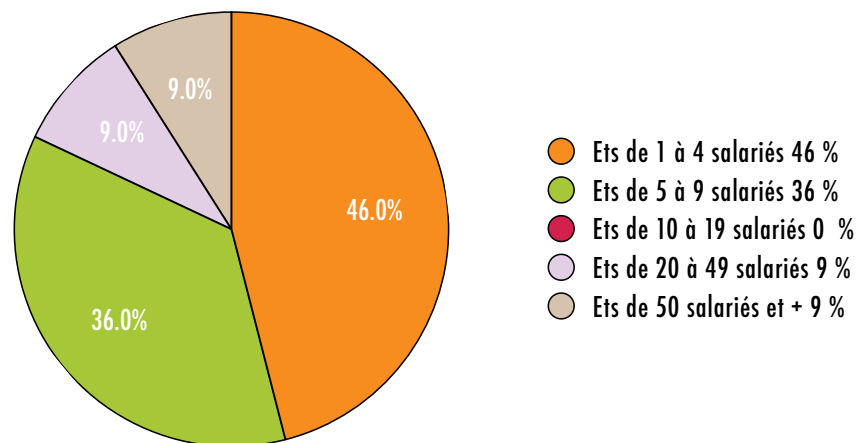
Source : ONSS, 30 juin 2000



La graphique 3 nous montre à nouveau que, sauf dans le région de Bruxelles-Capitale qui comporte majoritairement des entreprises de 10 à 19 salariés, le secteur du café comporte une majorité d'établissements de moins de 5 salariés.

C'est à Bruxelles que la classe de 50 salariés et plus est relativement la plus importante (25%).

GRAPH. 4 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR CLASSE DE TAILLE EN RÉGION WALLONNE



Source : ONSS, 30 juin 2000

Il est à noter qu'une catégorie de taille n'est pas représentée en Région wallonne : il s'agit des établissements comptant entre 10 et 19 salariés. Pour le reste, la répartition entre les différentes classes de taille en Région wallonne est assez semblable à la répartition belge.

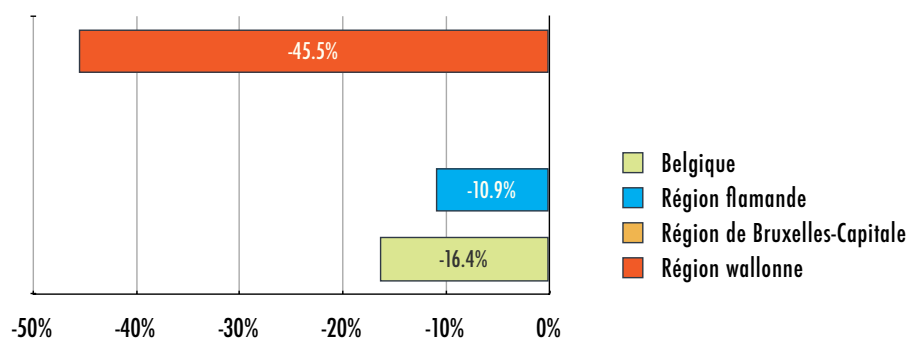
Evolution de 1993 à 2000

Tab. 3 : Evolution du nombre d'établissements par région (1993-2000) (en VA)

	Région wallonne		Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Belgique	
	1993	2000	1993	2000	1993	2000	1993	2000
Café	16	11	4	4	51	46	71	61
Evolution 1993-2000	-5		0		-5		-10	

Source : ONSS, 30 juin 1993-2000

GRAPH. 5 : EVOLUTION RELATIVE DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR RÉGION, DE 1993 À 2000



Source : ONSS, 30 juin 1993-2000

De manière générale, la branche du café a connu une diminution de son nombre d'établissements : moins 10 unités de 1993 à 2000. Ceci représente une diminution relative de 16,4% répartie comme suit : -10,9% en Flandre, statu quo pour Bruxelles et -45,5% en Région wallonne. C'est donc bien en Région wallonne que cette diminution s'est faite le plus ressentir.





Le TOP 10 des établissements belges en terme d'emplois salariés

LE SECTEUR THE - CAFE	
1	DOUWE EGBERTS (GRIMBERGEN - 286 salariés)
2	KOFFIE F. ROMBOUTS - CAFES F. ROMBOUTS (AARTSELAAR - 216 salariés)
3	JAVA (WEZEMAAL - 153 salariés)
4	EUROPEENNE DE LYOPHILISATION (GRACE-HOLLOGNE - 141 salariés)
5	FORT KOFFIEBRANDERIJ (ITEGEM - 65 salariés)
6	MIKO N.V. (TURNHOUT - 61 salariés)
7	SAS (BEERSE - 46 salariés)
8	CAFES LIEGEOIS (HERVE - 39 salariés)
9	BEYERS, KOFFIE (PUURS - 39 salariés)
10	BRUYNOOGHE (KORTRIJK - 32 salariés)

Source : BNB, 2000

Le secteur du thé-café ne comporte que 4 établissements de plus de 100 travailleurs. Toutefois, il faut y ajouter le siège d'exploitation liégeois de l'entreprise KRAFT-JACOB-SUCHARD⁷ qui occupait 116 travailleurs en 2000.

Notons également que seules 2 entreprises de ce top 10 sont situées en Région wallonne. Ceci confirme la faible représentation du secteur en Wallonie.

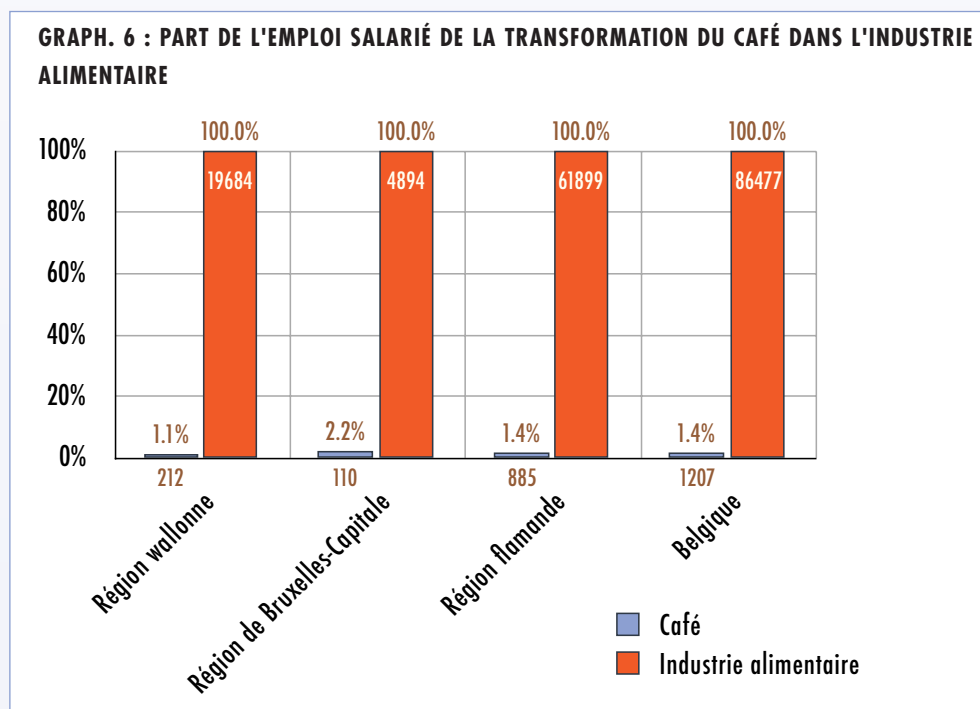
^{7/} Voir explication p1 de l'analyse de la branche du café.

2.2. L'emploi salarié ⁸

Situation au 30 juin 2000

	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Belgique
Café	212	110	885	1207
Industrie alimentaire	19 684	4 894	61 899	86 477
Part relative du café / ind. alimentaire	1,1%	2,2%	1,4%	1,4%

Source : ONSS, 30 juin 2000



Source : ONSS, 30 juin 2000

Selon l'ONSS, le secteur du café compte 1207 salariés en 2000, soit seulement 1,4% des salariés de l'industrie alimentaire en Belgique ⁹.

Comme le démontraient également les chiffres relatifs au nombre d'établissements, il s'agit d'un secteur assez marginal (secteur le moins important parmi l'ensemble des secteurs étudiés) et ce, dans les trois régions du pays.

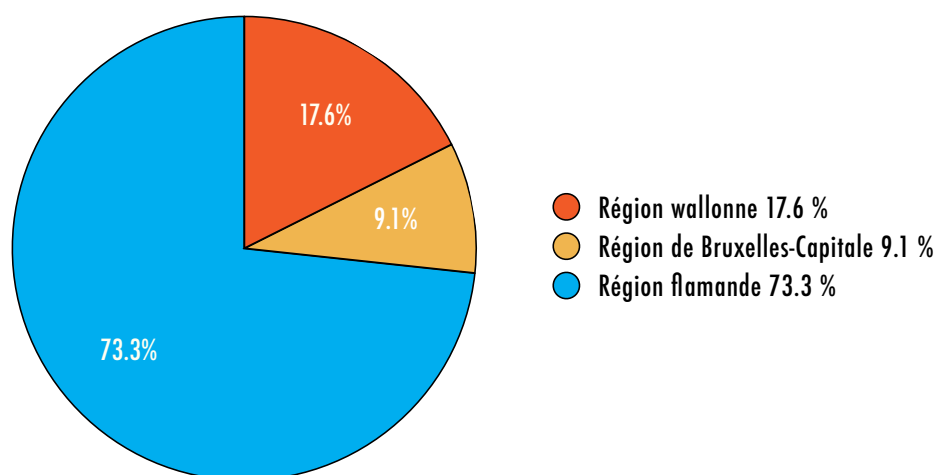
^{8/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

^{9/} A titre indicatif, selon l'Office Belge du Café, près de 4000 personnes travaillent dans le secteur (ce chiffre comprend les travailleurs indépendants).



En effet, en Région wallonne, ce secteur occupe 212 personnes (soit 1,1% des salariés de l'industrie alimentaire wallonne). En Flandre, il occupe 885 salariés (soit 1,4% des salariés de l'industrie alimentaire flamande. Enfin, à Bruxelles, il occupe quelques 110 salariés (soit 2,2% des salariés de l'industrie alimentaire de Bruxelles-Capitale).

GRAPH. 7 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR RÉGION



Source : ONSS, 30 juin 2000

La Flandre, où se situe l'essentiel des entreprises de torréfaction, représente à elle seule 73,3% de l'emploi du secteur du café. La Région wallonne ne représente quant à elle que 17,6% de l'emploi de ce secteur contre 9,1% pour le région de Bruxelles-Capitale.

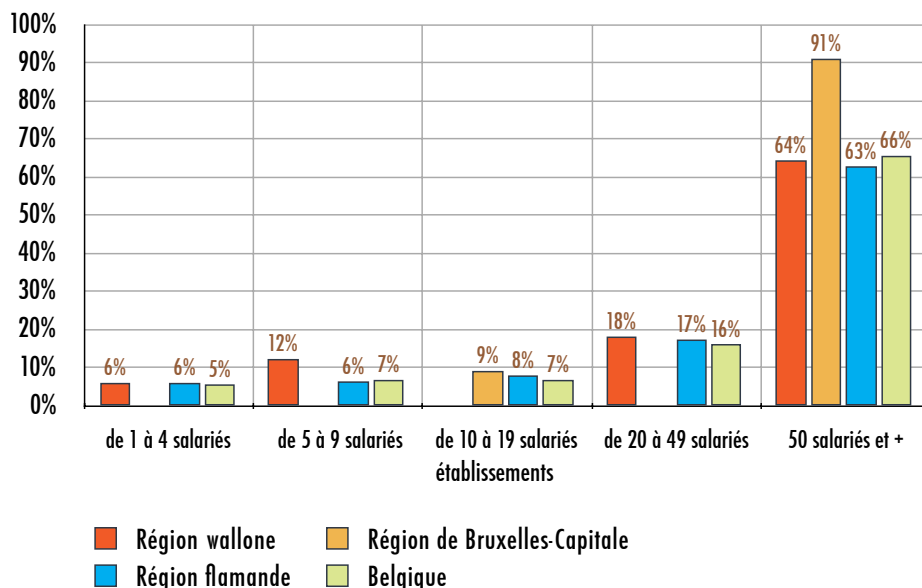
Tab. 5 : Répartition de l'emploi salarié par région et par classe de taille (en VA)

	ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS 10 à 19 salariés	ETS 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
Région wallonne	12	26	0	38	136	212
Région de Bruxelles-Capitale	0	0	10	0	100	110
Région flamande	53	56	68	154	554	885
Belgique	65	82	78	192	790	1207

Source : ONSS, 30 juin 2000



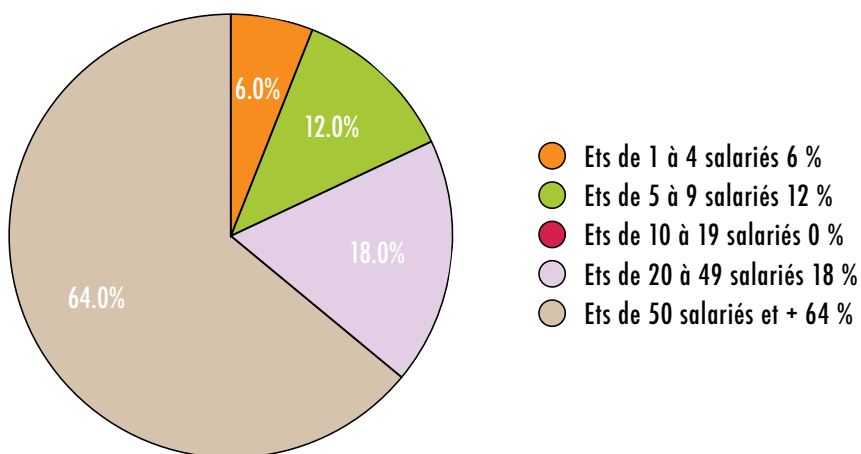
GRAPH. 8 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR CLASSE DE TAILLE ET PAR RÉGION



Source : ONSS, 30 juin 2000

Selon les établissements de 50 salariés et plus (soit 10% des établissements) représentent 66% de l'emploi salarié dans le secteur du café en Belgique. En Wallonie et en Flandre, on peut également dire que les établissements de cette classe de taille fournissent 2/3 de l'emploi salarié de ce secteur. L'emploi du même secteur dans la région de Bruxelles-Capitale est quasi exclusivement concentré dans une entreprise de 50 salariés et plus.

GRAPH. 9 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR CLASSE DE TAILLE EN RÉGION WALLONNE



Source : ONSS, 30 juin 2000

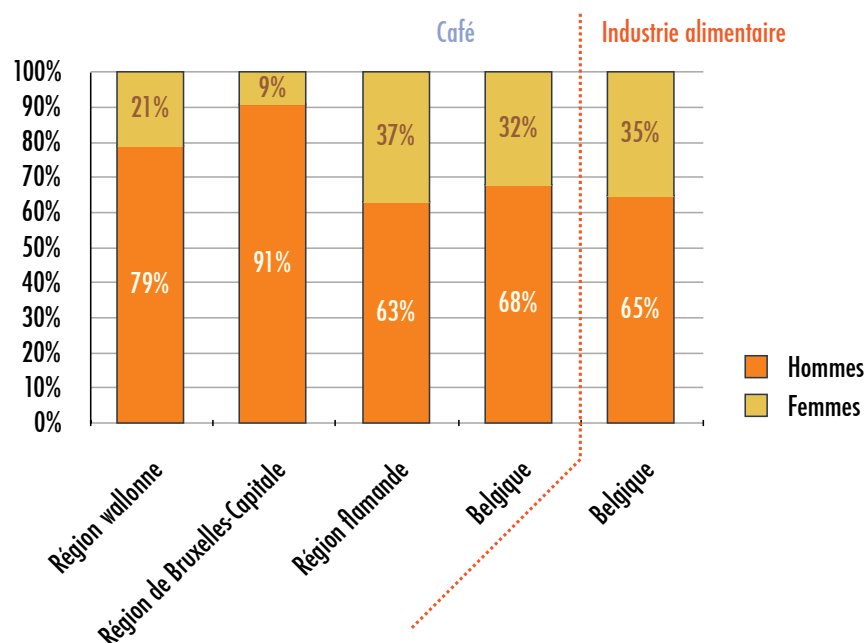


Tab. 6 : Répartition de l'emploi salarié par région, par genre et par catégorie socio-professionnelle (en VA) ¹⁰

	Hommes	Femmes	Intellectuels	Manuels
Région wallonne	168	44	127	85
Région de Bruxelles-Capitale	100	10	21	89
Région flamande	558	327	502	383
Belgique	826	381	650	557

Source : ONSS, 30 juin 2000

GRAPH. 10 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR GENRE



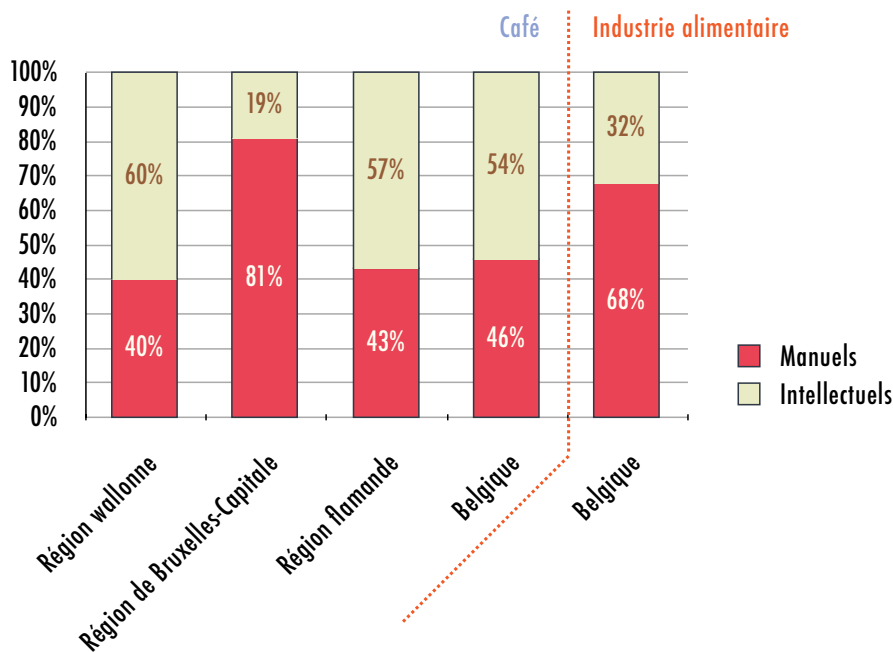
Source : ONSS, 30 juin 2000

L'industrie alimentaire belge compte globalement 65% d'hommes et 35% de femmes. Dans le secteur du café, la répartition hommes-femmes est assez similaire puisque l'emploi salarié compte 68% d'hommes et 32% de femmes.

En Région flamande, on retrouve également ces proportions (63% d'hommes et 37% de femmes). Par contre, en Région wallonne, la présence des hommes dans le secteur est plus importante : 79% contre 21% de femmes. Enfin, c'est à Bruxelles que la proportion des femmes est la plus faible (9% de femmes contre 91% d'hommes).

^{10/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

GRAPH. 11 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



Source : ONSS, 30 juin 2000

La répartition des travailleurs par *catégorie socio-professionnelle* est assez équilibrée. En Belgique, 46% des travailleurs employés par le secteur du café sont des travailleurs manuels et 54% des travailleurs intellectuels. Ces proportions sont assez semblables en Région wallonne et en Région flamande. Seule la Région de Bruxelles-Capitale connaît un plus grand nombre de travailleurs manuels (81%). D'une manière générale, comparée à la répartition observée dans l'industrie alimentaire belge, la catégorie des intellectuels est mieux représentée dans le secteur du café.

L'*indice de spécialisation*¹¹ de l'emploi salarié dans la branche « café » est le plus élevé en Flandre (1,29). En Région wallonne, il équivaut à 0,64 et à Bruxelles à 0,50.

En Région wallonne, c'est dans la sous-région de Liège¹² que la branche d'activités présente l'indice de spécialisation le plus élevé et ce, même si le café y est le secteur de l'industrie alimentaire le moins important en terme de nombre d'emploi (152 postes de travail, sur 3740 postes de travail dans l'industrie alimentaire de la sous-région de Liège).

C'est en fonction de cette spécialisation sous-régionale que le CSEF de Liège a été déterminé CSEF-leader pour l'analyse de la branche du café.

^{11/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

^{12/} Dans ce cas, l'indice de spécialisation de la sous-région est calculé par rapport à la Région wallonne



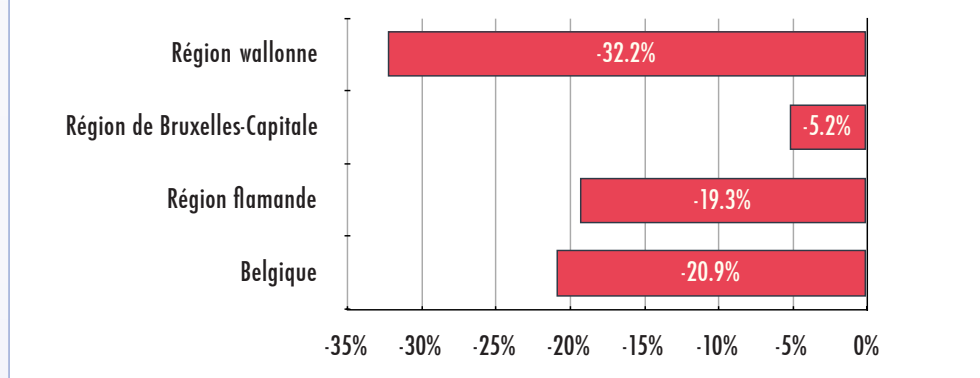
Evolution de 1993 à 2000

Tab. 7 : Evolution de l'emploi salarié par région (1993-2000) (en VA)

	Région wallonne		Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Belgique	
	1993	2000	1993	2000	1993	2000	1993	2000
Café	313	212	116	110	1097	885	1526	1207
Evolution 1993-2000	-101		-6		-212		-319	

Source : ONSS, 30 juin 1993-2000

GRAPH. 12 : EVOLUTION RELATIVE DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR RÉGION, DE 1993 À 2000



Source : ONSS, 30 juin 1993-2000

L'emploi salarié dans le secteur du café a régressé de 21% dans l'ensemble du pays. Cette régression est la résultante d'une diminution de l'emploi dans les 3 régions du pays. C'est en en Région wallonne que la perte d'emploi est la plus nette (32,3%). Globalement, l'emploi salarié dans l'industrie alimentaire belge a régressé mais dans des proportions moindres : moins 0,9% de 1993 à 2000.

Cette diminution de l'emploi doit être mise en relation avec la diminution du nombre d'établissements sur cette même période (voir tableau 3 et graphique 5). Par ailleurs, certaines entreprises ont également dû réduire leurs effectifs afin de réduire les coûts de production.

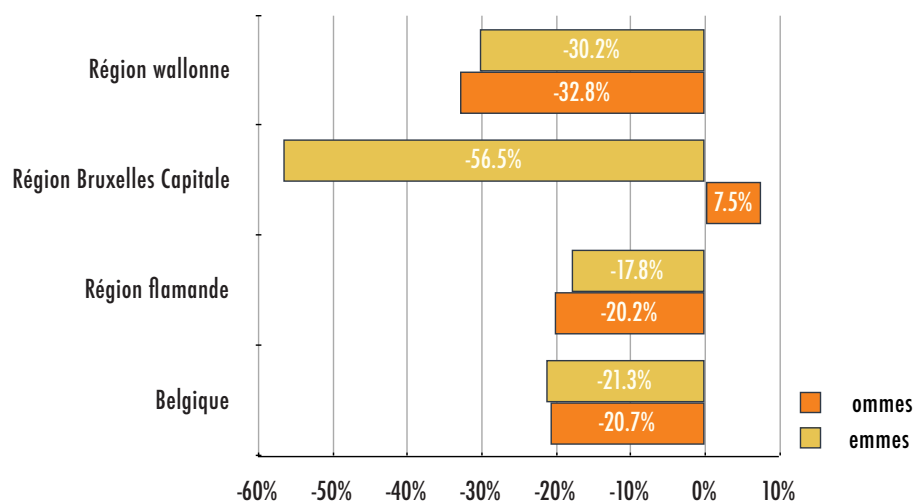


Tab. 8 : Evolution de l'emploi salarié par région, par genre et par catégorie socio-professionnelle (1993-2000) (en VA)

	Région wallonne		Région de Bruxelles-Capitale		Région flamande		Belgique	
	1993	2000	1993	2000	1993	2000	1993	2000
Hommes	250	168	93	100	699	558	1042	826
Evolution 1993-2000	-82		7		-141		-216	
Femmes	63	44	23	10	398	327	484	381
Evolution 1993-2000	-19		-13		-71		-103	
Intellectuels	150	127	20	21	642	502	812	650
Evolution 1993-2000	-23		1		-140		-162	
Manuels	163	85	96	89	455	383	714	557
Evolution 1993-2000	-78		-7		-72		-157	

Source : ONSS, 30 juin 1993-2000

GRAPH. 13 : EVOLUTION RELATIVE DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR GENRE, DE 1993 À 2000

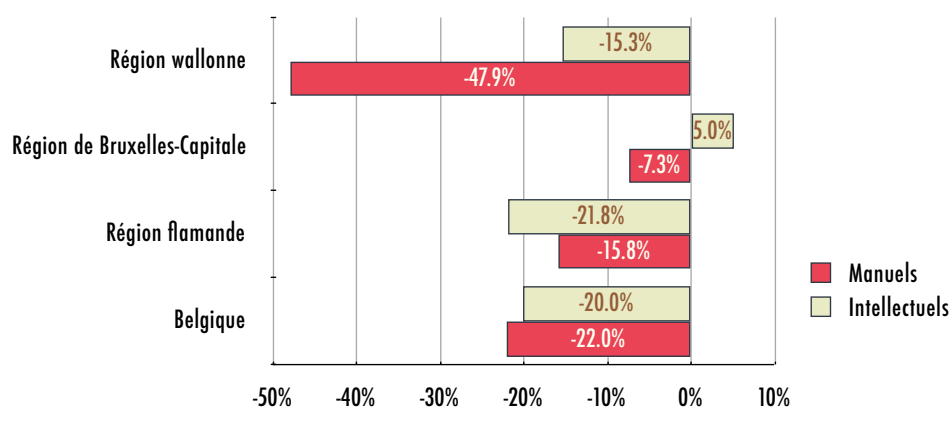


Source : ONSS, 30 juin 1993-2000



La régression observée au niveau de l'emploi salarié dans le secteur du café entre 1993 et 2000 concerne tant les hommes que les femmes et ce dans les mêmes proportions (-21,3% de femmes et -20,7% d'hommes pour la Belgique). Seule la Région de Bruxelles-Capitale connaît une légère augmentation de l'emploi salarié masculin, compensée par une nette diminution de l'emploi salarié féminin. Cette évolution peut en partie s'expliquer par le rachat d'une des sociétés implantées à Bruxelles. Ce rachat a entraîné une modification de l'activité du siège d'exploitation : l'activité de production (plus féminine) a été remplacée par une activité de commercialisation qui a nécessité l'engagement de plusieurs représentants commerciaux (masculins).

GRAPH. 14 : EVOLUTION RELATIVE DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE, DE 1993 À 2000



Source : ONSS, 30 juin 1993-2000

La régression observée au niveau de l'emploi salarié dans le secteur du café entre 1993 et 2000 concerne tant les travailleurs manuels que les travailleurs intellectuels.

Toutefois, on observe des disparités en ce qui concerne l'évolution au sein des trois régions. En effet, en Région wallonne, la catégorie des travailleurs manuels régressent beaucoup plus que celle des travailleurs intellectuels. Rappelons que l'entreprise la plus mécanisée dans le secteur se trouve en Wallonie.

En Région flamande, c'est l'inverse. Enfin, dans le Région de Bruxelles-Capitale, l'emploi intellectuel est en légère progression alors que l'emploi manuel est en légère diminution.



2.3. L'emploi indépendant

Les statistiques officielles de l'INASTI ne nous fournissent aucune information relative à l'emploi indépendant dans le secteur du café. En effet, seules des statistiques relatives à l'emploi indépendant du secteur de l'industrie alimentaire en général sont disponibles.

Toutefois, selon l'Office Belge du Café, 10 à 15% des personnes qui travaillent dans le secteur le feraient sous le statut d'indépendant.

▶ 3. LES PRODUITS

3.1. La gamme de produits ¹³

Tab. 9 : Produits sur base de la nomenclature PRODCOM

Codes	Nomenclature PRODCOM (valeur de livraison)
15.86.11.30	Café non torréfié, décaféiné
15.86.11.50	Café torréfié, non décaféiné (+filtres de café)
15.86.11.70	Café torréfié, décaféiné (+filtres de café)
15.86.12.10	Succédanés du café contenant du café
15.86.12.30	Extraits, essences et concentrés de café, à l'état solide (par ex. café soluble)
15.86.12.50	Autres extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de café, (préparations liquides incl.)
15.86.12.70	Chicorée et autres succédanés torréfiés du café (extraits et essences incl.)
15.86.13.00	Thé et emballage <= 3kg
15.86.14.00	Extraits, essences et concentrés de thé ou maté et préparations à base de thé ou maté
15.86.20.00	Coques et pellicules de café, succédanés du café contenant du café

Source : INS

La gamme de produits de la branche du café est en réalité très réduite. En effet, si 10 codes Prodcocom sont spécifiques au café, dans les faits, seuls le café torréfié non décaféiné, le café torréfié décaféiné et le café soluble sont produits en Belgique. Ceci n'empêche cependant pas une large diversité au niveau des arômes de ces cafés et ce afin de satisfaire la demande du client belge et étranger.

^{13/} Se référer à la note méthodologique en annexe.



A titre illustratif, on sait que le citoyen wallon consomme un café plus amer, plus torréfié et donc plus foncé que le citoyen flamand. La consommation de café amer (Moka) représente 33% du marché et celle de café doux (Dessert) représente 41% du marché.

3.2. La production industrielle

14

Tab. 10 : Production industrielle : valeur des livraisons et poids

Codes	Nomenclature PRODCOM (valeur de livraison)	Valeur (x 2000)	Volume de production (Kg) 2000
15 .86.1	Café et thé conditionnés dont :	456.944.935	92.197.743
15.86.11	Café torréfié dont :	371.275.040	79.770.640
15.86.11.50	Café torréfié, non décaféiné	299.056.815	62.367.346
15.86.11.70	Café torréfié, décaféiné	72.218.226	17.403.294
15.86.1	Café et thé conditionnés 1999	426.813.453	83.014.071
15.86.1	Café et thé conditionnés 2000	456.944.935	92.197.743
	Evolution « transformation du thé et du café » 1999/2000	+7,1%	+11,1%
15	Industrie alimentaire 2000	15.965.457.971	
	Part de la transformation du thé et du café en 2000	2,9%	

Source : INS, Statistique mensuelle de la production industrielle, 1999-2000

Si l'on se base sur la valeur des livraisons, la production industrielle de la branche d'activités du thé-café, contribue à concurrence de 2,9% à la production industrielle de l'industrie alimentaire en 2000.

La valeur des livraisons de l'année 2000 équivaut à 456.944.935 € et le tonnage produit sur cette période est égal à 92.198 en ce qui concerne le thé et le café conditionnés (c'est-à-dire la quasi totalité des produits issus de la branche).

^{14/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

GRAPH. 15 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE SUR BASE DE LA VALEUR DES LIVRAISONS (EN VALEUR ET EN POIDS)



Source : INS, Statistique mensuelle de la production industrielle, 1994-2000

Durant la période 1994-2000, la valeur des livraisons de la branche du café a augmenté de 35% alors que celle de l'industrie alimentaire en général a progressé de 27%. Le volume de production quant à lui a progressé de 31%.

3.3. La saisonnalité de la production industrielle

Au vu du graphique 16, il n'est pas évident de décrire une réelle saisonnalité pour la production du café au niveau belge. On peut tout de même observer quelques évolutions pour les trois années étudiées.

Un ralentissement de la production se marque pour les mois de juillet-août. C'est à cette période que la majorité des représentants prennent leurs congés annuels. Dès lors, la production du mois de juin augmente légèrement afin d'approvisionner les clients avant la période de vacances.

De même, une recrudescence de la production se marque pour les mois de octobre-novembre. Celle-ci vise à assurer l'approvisionnement des clients avant les fêtes de fin d'année, période où la consommation de café est la plus élevée.

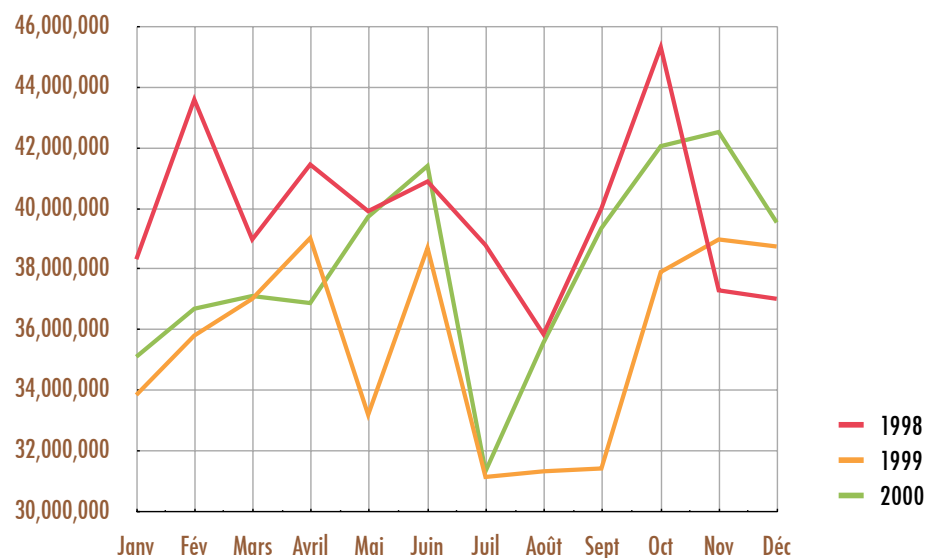




Enfin, une faible augmentation s'observe pour le mois d'avril. Elle est à mettre en relation avec les vacances de Pâques.

De manière générale, ce type d'évolution au cours d'une année s'observe également pour l'industrie alimentaire prise dans son ensemble.

GRAPH. 16 : PRODUITS DE LA TRANSFORMATION DU CAFÉ (NACE 15.86) : SAISONNALITÉ SUR BASE DE LA VALEUR DES LIVRAISONS (MONTANTS EN €)



Source : INS, Statistique mensuelle de la production industrielle, 1998-2000

^{8/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

► 4. DONNEES ECONOMIQUES

4.1. Les exportations belges ^{15 16}

Les statistiques disponibles ne nous permettent pas d'analyser distinctement les exportations du café pour la Belgique qui font partie du poste « café torréfié, thé et épices ».

A titre indicatif, on peut toutefois mentionner que ce poste s'élevait à 422,48 millions d'euros en 1998, 344,89 millions d'euros en 1999 et 364,08 millions d'euros en 2000, soit une régression de l'ordre de 14% en 2 ans (-18,4% de 1998 à 1999, contre -3,3% pour l'industrie alimentaire, et +5,6% de 1999 à 2000, contre +10,9% pour l'industrie alimentaire).

Ces exportations représentaient 2,7% des exportations totales de l'industrie alimentaire belge en 2000.

Selon l'Institut des Comptes Nationaux, la Belgique aurait exporté, en 2001, 1.220.270 sacs ¹⁷ de café vert non décaféiné, 7.195 sacs de café vert décaféiné, 39.618.890 kilos de café torréfié non décaféiné et 4.815.638 kilos de café torréfié décaféiné.

4.2. Les importations belges ¹⁸

Selon l'Institut des Comptes Nationaux, la Belgique aurait importé, en 2001, 2.506.467 sacs ¹⁷ de café vert non décaféiné, 246.008 sacs de café vert décaféiné, 10.899.359 kilos de café torréfié non décaféiné et 2.280.386 kilos de café torréfié décaféiné.

4.3. La consommation en Belgique

Selon les chiffres publiés par l'Office belge du café, la consommation annuelle de café en Belgique en 2001 a été de 52.778 tonnes, soit 5,26 kilos par habitant. La consommation de café évolue peu dans le temps. A titre indicatif, celle-ci était de 55.238 tonnes en 1983, soit 5,58 kilos par habitant.

Par contre, la « qualité » des cafés consommés évolue dans le sens où la part de la demande de café décaféiné augmente avec le temps, de même que la demande de café de pure origine (100% arabica, 100% Colombie...).

^{15/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

^{16/} Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie) sur base BNB, 2001.

^{17/} Il s'agit de sacs de 60 kilos.

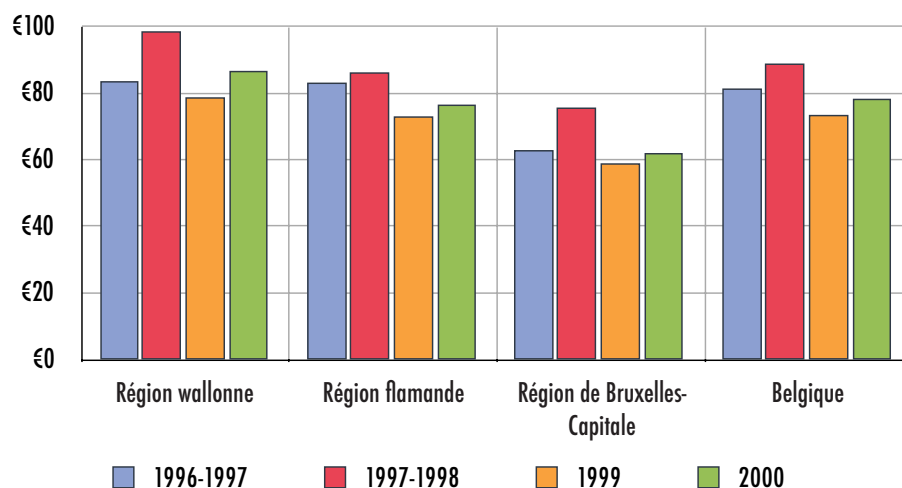
^{18/} Source : BNB, Institut des Comptes nationaux, 1998-2000.



4.4. Les dépenses moyennes par ménage et par an

Les dépenses moyennes des ménages belges consacrées au café s'élèvent à 77,99 euros par an (pour 2000), soit 2,31% des dépenses consacrées aux produits alimentaires et 0,28% des dépenses totales. C'est en Région wallonne que cette part des dépenses consacrées au café dans les dépenses alimentaires est la plus importante (2,56% soit 86,42 euros), suivie par la Flandre (2,22%, soit 76,23 euros) puis par la Région de Bruxelles-Capitale (2,05%, soit 61,78 euros).

GRAPH. 17 : DÉPENSES MOYENNES PAR MÉNAGE ET PAR AN POUR LE CAFÉ (MONTANTS EN €)



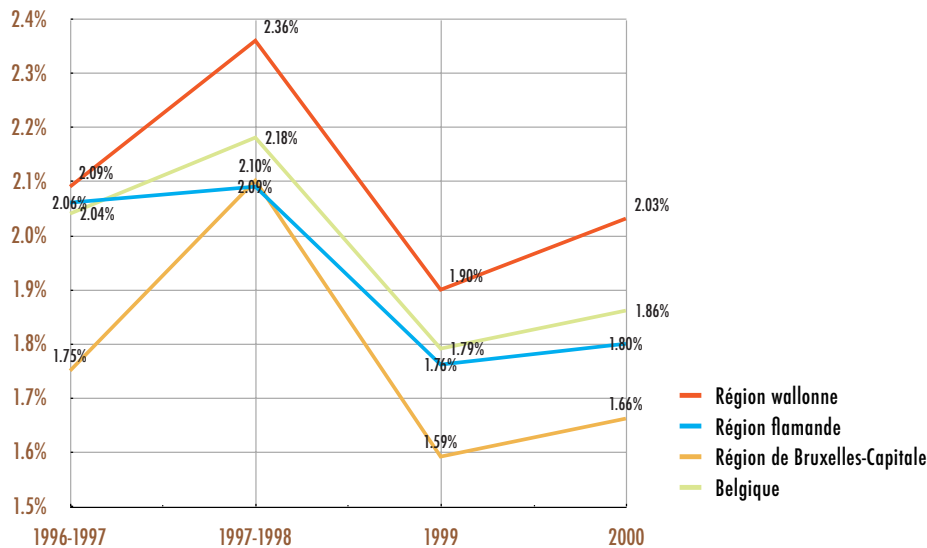
Source : INS, Enquêtes sur le budget des ménages, de 1996 à 2000

L'évolution de la part des dépenses des ménages pour le café de 1996 à 2000 est assez semblable pour les trois régions de la Belgique. On constate d'une part une hausse de celles-ci en 1998. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une hausse exclusivement liée à une augmentation des prix puisque, pour cette même année de référence, on constate également une hausse des quantités consommées (celles-ci étant de 54,625 tonnes en 1997, 55.397 tonnes en 1998, 53.059 tonnes en 1999 et 51.998 tonnes en 2000).

On constate également que seuls les ménages de la Région wallonne ont augmenté leurs dépenses relatives au café de 1996 à 2000. En effet, pour les 2 autres régions et pour les ménages belges en général, ce poste de dépense a légèrement diminué sur 4 ans.

Selon l'Office Belge du Café, le consommateur a tendance à s'adapter à l'évolution du prix de café, non pas en augmentant ou en diminuant le nombre de tasses consommées mais en adaptant le dosage du café.

GRAPH. 18 : PART RELATIVE DES DÉPENSES MOYENNES PAR MÉNAGE ET PAR AN POUR LE CAFÉ PAR RAPPORT AUX DÉPENSES MOYENNES POUR LES ALIMENTS ET LES BOISSONS



Source : INS, Enquêtes sur le budget des ménages, de 1996 à 2000

A nouveau, on observe des évolutions semblables pour les trois régions étudiées. La tendance à la hausse décrite ci-dessus pour 1998 s'observe également à l'analyse de l'évolution de la part des dépenses consacrées au café dans les dépenses moyennes pour les aliments et les boissons.

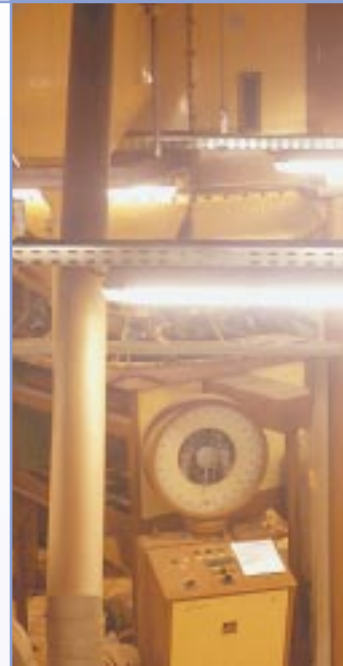
Par analogie au constat fait lors de l'analyse des dépenses des ménages pour le café, c'est en Région wallonne que cette part relative de celles-ci est la plus importante et que la diminution observée (de 1996 à 2000) est la plus faible.

4.5. Les investissements en Belgique

Les montants relatifs aux investissements belges dans le secteur du café ne sont pas disponibles : ils sont agrégés avec les investissements d'autres secteurs dans une rubrique intitulée « Autres produits alimentaires ».

4.6. Le chiffre d'affaires en Belgique

Le chiffre d'affaires du secteur du café au niveau belge n'est pas disponible : il est agrégé avec le chiffre d'affaires d'autres secteurs dans une rubrique intitulée « Autres produits alimentaires ». Quoiqu'il en soit, c'est le tonnage produit qui constitue le meilleur indicateur de la santé du secteur du café. En effet, le chiffre d'affaire subit de nombreuses fluctuations directement liées à la variation du prix du café.





► 4. ANNEXE

Liste des tableaux et graphiques

Tableaux

- Tab. 1 : Répartition des établissements par région (en VA et %)
- Tab. 2 : Répartition des établissements par région et par classe de taille (en VA)
- Tab. 3 : Evolution du nombre d'établissements par région (1993-2000) (en VA)
- Tab. 4 : Répartition de l'emploi salarié par région (en VA et %)
- Tab. 5 : Répartition de l'emploi salarié par région et par classe de taille (en VA)
- Tab. 6 : Répartition de l'emploi salarié par région, par genre et par catégorie socio-professionnelle (en VA)
- Tab. 7 : Evolution de l'emploi salarié par région (1993-2000) (en VA)
- Tab. 8 : Evolution de l'emploi salarié par région, par genre et par catégorie socio-professionnelle (1993-2000) (en VA)
- Tab. 9 : Produits sur base de la nomenclature PRODCOM
- Tab. 10 : Production industrielle : valeur des livraisons et poids

Graphiques

- Graph. 1 : Part des établissements de la branche d'activités dans l'industrie alimentaire
- Graph. 2 : Répartition des établissements par région
- Graph. 3 : Répartition des établissements par classe de taille et par région
- Graph. 4 : Répartition des établissements par classe de taille en Région wallonne
- Graph. 5 : Evolution relative du nombre d'établissements par région, de 1993 à 2000

- Graph. 6 : Part de l'emploi salarié de la branche d'activités dans l'industrie alimentaire
- Graph. 7 : Répartition de l'emploi salarié par région
- Graph. 8 : Répartition de l'emploi salarié par classe de taille et par région
- Graph. 9 : Répartition de l'emploi salarié par classe de taille en Région wallonne
- Graph. 10 : Répartition de l'emploi salarié par genre
- Graph. 11 : Répartition de l'emploi salarié par catégorie socio-professionnelle
- Graph. 12 : Evolution relative de l'emploi salarié par région, de 1993 à 2000
- Graph. 13 : Evolution relative de l'emploi salarié par genre, de 1993 à 2000
- Graph. 14 : Evolution relative de l'emploi salarié par catégorie socio-professionnelle, de 1993 à 2000
- Graph. 15 : Evolution de la production industrielle sur base de la valeur des livraisons (en valeur et en poids)
- Graph. 16 : Produits de la branche d'activités : saisonnalité sur base de la valeur des livraisons (montants en €)
- Graph. 17 : Dépenses moyennes par ménage et par an pour les produits de la branche d'activités (montants en €)
- Graph. 18 : Part relative des dépenses moyennes par ménage et par an pour les produits de la branche d'activités par rapport aux dépenses moyennes pour les aliments et les boissons





B. ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

I. INTRODUCTION

II. CONSTRUCTION DE L'ECHANTILLON

III. LES ETABLISSEMENTS

- III.1. Taille des établissements
- III.2. Type d'établissement
- III.3. Localisation des établissements
- III.4. Personnalité juridique
- III.5. Agréation à des normes de qualité

IV. LES ACTIVITES ET LES PRODUITS

- IV.1. Description des activités
- IV.2. Produits
- IV.3. R&D
- IV.4. Marques déposées
- IV.5. Technologie
- IV.6. Clients
- IV.7. Sous-traitance

V. LES TRAVAILLEURS

- V.1. Profils-métiers dans les établissements
- V.2. Total des effectifs
 - V.2.1. Répartition par genre
 - V.2.2. Répartition par catégorie socio-professionnelle
 - V.2.3. Travailleurs frontaliers

VI. IMPACTS DES FLUCTUATIONS SAISONNIERES SUR L'EMPLOI

VII. IMPACTS D'ELEMENTS EXTERIEURS SUR LA PRODUCTIVITE ET L'EMPLOI

VIII. LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL

- VIII.1. Localisation des centres de décision concernant l'engagement du personnel
- VIII.2. Modes et critères de recrutement
- VIII.3. Recrutements en 2000-2001
- VIII.4. Identification des profils recherchés et des profils sous tension en 2000-2001
- VIII.5. Causes des tensions évoquées par les interlocuteurs
- VIII.6. Vision prospective des activités : impact sur la main-d'œuvre



IX. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES TRAVAILLEURS (FPC)

- IX.1. Localisation de la demande de formation et des centres de décision
- IX.2. Formation professionnelle continue des travailleurs en 2001
- IX.3. Intentions de formation en 2002
- IX.4. Domaines de formation
- IX.5. Opérateurs de formation
- IX.6. Modalités organisationnelles de formation

X. ANNEXE

Liste des tableaux

B. ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

► 1. INTRODUCTION

Les résultats des enquêtes menées dans la branche d'activités ont fait l'objet d'une pondération de manière à ce qu'ils puissent être extrapolés à l'ensemble des établissements de la branche d'activités en Région wallonne. Excepté pour quelques points particuliers où la référence à l'échantillon est explicitement faite, les résultats de la présente enquête concernent donc la situation de l'emploi salarié en Région wallonne.

► 2. CONSTRUCTION DE L'ECHANTILLON

Tab. 1 : Construction de l'échantillon				
NACE 15.B4	Population ONSS 30/06/1999	Echantillon initial	Phase intermédiaire	Echantillon effectif
ETABLISSEMENTS	11	5	4	5

Sources : ONSS, 30/06/1999 - Calculs SES/OSEC

Population : les données au 30 juin 2000 relatives au travail salarié n'étant pas encore disponibles lors de la constitution de l'échantillon, celui-ci a été construit sur base des données ONSS au 30 juin 1999 . Ainsi, 11 établissements étaient répertoriés en Région wallonne dans la branche « café ».

Notons cependant que la pondération de chaque entreprise interrogée a, quant à elle, été recalculée sur base des chiffres de l'année 2000 et ceci afin de mieux refléter la réalité observée sur le terrain (les enquêtes ayant été menées fin 2001).

Dans le secteur du café, ce réajustement n'a rien modifié au niveau des résultats vu que le nombre d'entreprises et leur répartition entre les différentes classes de taille sont restés inchangés entre 1999 et 2000.

Nous désirons toutefois, à ce stade, souligner une réserve inhérente à la méthodologie d'échantillonnage utilisée. En effet, celle-ci se base uniquement sur le répertoire et la classification des entreprises selon l'ONSS.

Il s'avère que celle-ci ne reflète pas toujours la réalité de terrain de façon optimale. En effet, si l'ONSS ne répertorie que 11 entreprises présentes dans le secteur de la torréfaction en Région wallonne, le fichier de l'Union des Torréfacteurs de Café en compte 26 sur le même territoire.



^{1/} L'échantillon initial a été tiré sur base des établissements répertoriés à l'ONSS 1999. Lors de la phase intermédiaire, les établissements inéligibles ont été retirés et différents reclassements de code Nace ou de classe de taille ont été opérés. L'échantillon effectif tient compte quant à lui des refus et est dès lors composé des établissements effectivement interrogés.

La différence provient du fait que l'ONSS se base sur les codes Nace et que ceux-ci sont attribués en fonction de l'activité principale de l'entreprise c'est-à-dire en fonction de l'activité qui génère le chiffre d'affaires le plus important.

Par ailleurs, il existe des « erreurs » dans l'attribution des codes Nace, soit parce que l'entreprise communique une activité erronée, soit parce que cette activité a évolué au cours du temps et que l'entreprise omet de mentionner cette évolution. Dès lors, et c'est par exemple le cas de l'entreprise Kraft-Jacobs-Suchard qui est reprise sous le code Nace 15.84 (chocolat), une série d'entreprises qui pratiquent la torréfaction du café ne sont pas reprises dans cette branche d'activité à l'ONSS.

A titre indicatif, l'Office Belge du Café estime que près de 4000 personnes travaillent dans la branche du café. Selon l'ONSS, ce chiffre s'élève à 1207 salariés.

Pour rappel, le travail sous statut indépendant n'a pu faire l'objet d'une analyse, les statistiques officielles faisant défaut.

Tab. 2 : Répartition des établissements répertoriés à l'ONSS au 30 juin 1999 par classe de taille					
ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
5	4	0	1	1	11

Source : ONSS, 30/06/1999

Echantillon initial : réalisé pour l'enquête : 5 établissements sur 11, soit 45 % de l'existant en Région wallonne.

Tab. 3 : Répartition des établissements de l'échantillon initial par classe de taille					
ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
1	2	0	1	1	5

Source : Calculs SES/OSEC

La totalité des entreprises de 20 personnes et plus ont fait partie de l'échantillon initial, alors que pour celles de moins de 20 personnes, un tirage au sort a été effectué au prorata du taux d'emploi de chaque strate.

Phase intermédiaire : 6 établissements à interroger.

Tab. 4 : Répartition des établissements par classe de taille lors de la phase intermédiaire					
ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
1	2	0	1	2	6

Source : Calculs SES/OSEC

1 établissement supplémentaire est apparu ! Comme évoqué précédemment, ce phénomène s'explique par le reclassement d'un établissement qui figurait initialement dans le secteur du chocolat-confiserie (car repris sous le code nace 15.84) mais qui, dans les faits, est actif dans la torréfaction du café (code 15.86). Nous avons dès lors procédé à un reclassement de cet établissement.

Echantillon effectif : 5 établissements interrogés.

Tab. 5 : Répartition des établissements de l'échantillon effectif par classe de taille					
ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
0	2	0	1	2	5

Source : Calculs SES/OSEC

Taux de sondage : 45 % (5 établissements interrogés sur les 11 établissements recensés en RW par l'ONSS en 1999).

Taux de réponse : 83 % (5 établissements sur les 6 établissements de l'échantillon initial).

- Modalités d'enquêtes : 4 enquêtes ont été réalisées en vis-à-vis et 1 enquête a été réalisée par téléphone.

Tab. 6 : Répartition des refus par classe de taille					
ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
1	0	0	0	0	1

Source : Calculs SES/OSEC

- Typologie des refus : parmi les 6 établissements sollicités, 1 seul a refusé l'interview. Il s'agit d'un établissement de très petite taille, évoquant un manque de temps.

Pondération de l'échantillon

Tab. 7 : Pondération de l'échantillon						
	ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
Population						
Nombre d'étab.	5	4	0	1	1	11
Poids de chaque établissement	1	1	-	1	1	1
Echantillon initial						
	1	2	0	1	1	5
	5,0	2,0	-	1	1	2,2
Phase intermédiaire						
	1	2	0	1	2	6
	5,0	2,0	-	1	0,5	1,83
Echantillon effectif						
	0	2	0	1	2	5
	-	2,0	-	1	0,5	2,2

Source : ONSS, 30/06/2000 - Calculs SES/OSEC

C'est sur base de la pondération des établissements interrogés que les résultats de l'enquête ont été extrapolés afin d'obtenir des données à l'échelle de la Région wallonne.

Cependant, la base de travail pour le secteur du café n'est pas idéale, et ce, pour 3 raisons.

Tout d'abord, le secteur du café comporte très peu d'entreprises, l'échantillon est également très réduit. Dès lors, les extrapolations réalisées sont à prendre avec précaution.

Deuxièmement, les entreprises interrogées ne représentent que 3 des 5 classes de taille. Les établissements de 1 à 4 salariés n'ont pas du tout été couverts par l'enquête (or 5 entreprises sur les 11 présentes en Wallonie font partie de cette classe). Il en est de même pour ceux de 10 à 19 salariés (cette classe étant vide pour la Région wallonne).

Enfin, le reclassement d'une entreprise de + de 50 travailleurs dans le secteur du café n'a pu être considéré que dans la dernière phase du processus de pondération. On peut dès lors faire l'hypothèse que cette classe de taille reste sous-représentée dans les résultats finaux.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, nous choisissons de prendre la prudente option de traiter le secteur du café dans son ensemble et de ne pas procéder à une analyse systématique par classe de taille. Nous nous limiterons à donner, dans certains cas, quelques tendances (non chiffrées) plus spécifiques aux petites ou aux grandes entreprises.

Par ailleurs, bien qu'initialement envisagés, nous ne réaliserons pas de croisements entre les différents résultats obtenus et le type d'établissement (familial, multinationale...) ou le type de technologie utilisée (artisanale, industrielle, haute technologie...).

^{2/} Se référer à la note méthodologique en annexe

▶ 3. LES ETABLISSEMENTS

Au total, cinq établissements de la branche du « café » ont été interrogés.

3.1. Taille des établissements

Tab. 8 : Répartition des établissements par classe de taille						
	ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
Répartition des établissements interrogés par classe de taille						
Café	(0) 0%	(2) 40%	(0) 0%	(1) 20%	(2) 40%	(5) 100%
Répartition des établissements par classe de taille en Région wallonne au 30 juin 2000						
Café	(5) 45,5%	(4) 36,4%	(0) 0%	(1) 9,1%	(1) 9,1%	(11) 100%
Représentativité des établissements interrogés par rapport aux établissements wallons						
Café	0%	50%	0%	100%	200%	45,5%
Poids des établissements interrogés par rapport aux établissements wallons						
Café	0	2	0	1	0,5	2,2

Sources : ONSS, juin 2000-CSEF-OSEC

Il existe une distorsion pour la classe de 50 salariés et + qui représente 40% des entreprises interrogées alors qu'en théorie, celle-ci ne concerne que 9,1% des entreprises du secteur en Région wallonne. A nouveau, on peut expliquer ce phénomène par la présence dans les entreprises interrogées d'un établissement non répertorié dans ce secteur selon l'ONSS².

^{2/} Voir explications dans le point II. Construction de l'échantillon

3.2. Type d'établissement

Tab. 9 : Répartition des établissements par type

Etablissements de type familial ³	Etablissements sans caractère familial	TOTAL
83,3%	16,7%	100%
Etablissements appartenant à un groupe national		Etablissements appartenant à un groupe multinational
33,3%		50%

Source : CSEF-OSEC - N = 6 établissements

Une grande majorité des entreprises du secteur du café en Région wallonne ont gardé un caractère familial. Cette caractéristique remonte à l'origine de chacune de celles-ci. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse en grande majorité de production artisanale car bon nombre d'entreprises familiales de torréfaction se sont petit à petit industrialisées avec le temps.

Par ailleurs, 1/3 des entreprises du secteur appartiennent à un groupe national et la moitié font partie d'une multinationale. Pour ces dernières, le centre de décision ne se trouve généralement pas en Wallonie mais est délocalisé à l'étranger. Elles sont généralement peu autonomes en matière d'engagement et de politique de formation du personnel.

3.3. Localisation des établissements

Tab. 10 : Répartition des établissements wallons par CSEF

CSEF	Etablissements en Région wallonne	Etablissements de l'échantillon
CSEF de Liège	4	3
CSEF de Verviers	2	1
CSEF du Hainaut Occidental	3	1
CSEF de Charleroi	2	0
TOTAL	11	5

Source : ONSS, juin 2000 - Calculs OSEC

^{3/} Se référer à la note méthodologique en annexe

On constate à la lecture du tableau 5 que c'est la sous-région de Liège qui accueille le plus grand nombre d'établissements du secteur du café. C'est aussi à Liège que l'indice de spécialisation⁴ de cette branche d'activité est le plus élevé. C'est la raison pour laquelle le CSEF de Liège a été désigné comme leader pour l'analyse de celle-ci.

Le secteur du café est également représenté dans les sous-régions de Verviers, de Charleroi et du Hainaut Occidental.

3.4. Personnalité juridique

Tab. 11 : Répartition des établissements selon leur personnalité juridique						
ASBL	PP	SA	SPRL	SC	SCRL	TOTAL
0%	0%	67%	33%	0%	0%	100%

Source : CSEF-OSEC - N = 6 établissements

2/3 des entreprises wallonnes présentes dans le secteur du café sont des sociétés anonymes. Le 1/3 restant a choisi le statut de société de personne à responsabilité limitée.

Si l'on croise ce résultat avec celui du tableau 4, on s'aperçoit que certaines sociétés, bien que constituées en SA ont gardé leur caractère familial.

Il est également à noter que les engagements réalisés sur les deux dernières années dans ce secteur concernent exclusivement des établissements constitués en SA. En effet, les SPRL sont généralement des sociétés de plus petite taille où les procédures de recrutement sont moins fréquentes.

Quant à la politique de formation, elle ne concerne à nouveau que les SA, les SPRL n'ayant entrepris aucune démarche dans ce domaine en 2001.

^{4/} Se référer à la note méthodologique en annexe

3.5. Agréation à des normes de qualité ⁵

Tab. 12 : Répartition des établissements par agréation

ETS agréés	ETS non agréés	TOTAL
33,3%	66,6%	100%

Source : CSEF-OSEC - N = 6 établissements

ISO 9000	ISO 14000	HACCP
50 %	0 %	100 %

Source : CSEF-OSEC - N = 2 établissements

L'ensemble des établissements qui sont agréés, c'est-à-dire 33,3% des établissements du secteur du café, ont une agréation HACCP. Par contre, seulement 50% d'entre eux sont certifiés ISO 9000 (en ce compris ISO 9000, ISO 9001 et ISO 9002).

Suite aux différentes crises alimentaires, certaines entreprises se sont vues dans l'obligation de respecter certaines normes de qualité. Ce fut le cas en particulier pour les entreprises qui exportent leur production. 100% de celles-ci sont d'ailleurs agréées.

Dans le secteur du café, les différentes certifications sont généralement le fait des grandes entreprises. Pour les entreprises de petite taille, ces notions sont encore très floues et une information claire et pratique sur le sujet serait tout à fait opportune.

Il est par ailleurs bien évident que seules les entreprises agréées organisent des formations sur les matières telles que l'HACCP, l'hygiène et la qualité.

^{5/} Se référer à la note méthodologique en annexe

▶ 4. LES ACTIVITES ET LES PRODUITS

4.1. Description des activités

Parmi les 5 établissements interrogés, 3 réalisent la torréfaction du café. Un quatrième établissement effectue uniquement l'activité de lyophilisation (c'est-à-dire la transformation du café en café soluble). Enfin, le dernier établissement est un dépôt où transitent les produits finis et où aucune production en tant que telle n'est réalisée.

A côté de ces activités principales, des activités secondaires ont également été répertoriés. Il s'agit, entre autres, du commerce de gros de machines à café et de distributeurs automatiques, du conditionnement de doses de café, du conditionnement de sachets de sucre, de services de livraison et de la gestion de points de vente.

4.2. Produits

Les produits issus des établissements interrogés sont exclusivement le café torréfié décaféiné, le café torréfié non décaféiné et le café soluble. Ils reflètent tout à fait les produits issus de la branche du café en Région wallonne.

4.3. R&D ⁶

Seulement 25% des entreprises du secteur réalisent de la R&D. Ce concept couvre à la fois les produits, les procédés de production, la qualité et le marketing.

4.4. Marques déposées

Plusieurs marques déposées ont été citées par les entreprises interrogées. Il s'agit, entre autres, de Rombouts, Café Liégeois, Michotte, Polista, Mokana, Cinq Clochers, Grand-Mère, Jacques Vabre, Carte Noire, Hag.

Le concept de marque pour le café s'est développé après la deuxième guerre mondiale. En effet, avant cette date, le client achetait son café (sans marque) directement chez le torréfacteur. Ensuite, afin de faciliter et d'assurer le contrôle de la qualité des cafés torréfiés dans le pays, les torréfacteurs ont été légalement tenus de se doter d'une marque propre.

^{6/} Se référer à la note méthodologique en annexe

4.5. Technologie ⁷

Tab. 13 : Répartition des établissements sur base des procédés de fabrication			
Fabrication de type artisanal	Fabrication de type semi-artisanal	Fabrication de type industriel	Fabrication de type haute technologie
50%	0%	33%	17%

Source : CSEF-OSEC - N = 6 établissements

La répartition entre les 4 modes de production proposés n'est pas exclusive. Une même entreprise peut cumuler l'ensemble de ceux-ci, chacun concernant par exemple une étape différente du processus de production ou un produit différent.

Le tableau 13 nous permet de dire que 50% des établissements wallons du secteur du café sont encore concernés par des procédés de fabrication artisanaux. 33% ont un mode de production industriel. Seulement 17% ont un processus de fabrication qui relève de la haute technologie.

Bien que nous ayons pris l'option de ne pas réaliser d'analyse détaillée par classe de taille, on peut néanmoins souligner que ce sont généralement les établissements de petite taille qui ont conservé un processus de production en partie artisanal.

Les petits torréfacteurs se distinguent également par le fait qu'ils ont conservé une durée de torréfaction du café de 24 minutes, alors que, dans la grande majorité des entreprises, cette durée a été réduite à 6 minutes depuis les années 70.

Enfin, il faut noter que l'évolution du secteur, en Belgique, en Europe et dans le monde, tend vers une automatisation complète de la production de café.

4.6. Clients

Tab. 14 : Répartition des établissements sur base de leur clientèle			
Uniquement marché intérieur	uniquement marché extérieur	marchés intérieur et extérieur	TOTAL
67%	0%	33%	100%

Source : CSEF-OSEC - N = 8 établissements

^{7/} Se référer à la note méthodologique en annexe

à destination de particuliers	à destination d'entreprises	à destination de particuliers et d'entrep.	TOTAL
0%	67%	33%	100%

Source : CSEF - OSEC – N = 6 établissements

Dans le secteur du café, on constate que, en plus de vendre sur le territoire belge, 33% des entreprises exportent leurs produits. Il s'agit le plus souvent d'entreprises qui occupent plus de 20 salariés.

A titre d'illustration, les deux entreprises les plus importantes en Wallonie exportent près de 99% de leur production.

En ce qui concerne la clientèle intérieure, elle est constituée exclusivement d'entreprises pour 67% des établissements du secteur. Pour 33% de ceux-ci, elle est composée à la fois de particuliers et d'entreprises.

4.7. Sous-traitance ⁸

67% des entreprises du secteur du café recourent à de la sous-traitance. Le concept de sous-traitance est ici pris dans un sens très large : il s'agit de faire appel à une autre entreprise de façon récurrente pour certains types d'activités liées à la vie de l'entreprise en général. Cela ne se limite donc pas à la sous-traitance d'une étape du processus de production.

Il semble que cette pratique concerne moins les petites entreprises dont l'activité reste plus artisanale et qui assure généralement l'ensemble des tâches, du secrétariat social à la maintenance, en passant par le recrutement.

^{8/} Se référer à la note méthodologique en annexe.

Domaines dans lesquels les tâches sont sous-traitées

Domaine	Pourcentage
Logistique dont transport	75%
Recrutement	75%
Sécurité (gardienage, surveillance)	75%
Secrétariat social	50%
Autre : qualité-hygiène	50%
Maintenance	25%
Nettoyage	25%
Administration / secrétariat	12,5%
Comptabilité	12,5%

Source : CSEF - OSEC – N = 4 établissements

D'après l'enquête réalisée, 75% des entreprises du secteur du café sous-traitent au moins occasionnellement leurs activités de logistique (dont le transport), les procédures de recrutement et la surveillance pour le maintien de la sécurité de leur établissement.

Ensuite, la moitié d'entre elles ont recourt à un secrétariat social et sous-traite parfois le contrôle de l'hygiène et de la qualité.

25% des entreprises du secteurs recourent au moins occasionnellement aux services d'autres entreprises pour la maintenance et le nettoyage.

Enfin, 12,5% d'entre elles sous-traitent leur secrétariat et leur comptabilité.

► 5. LES TRAVAILLEURS

5.1. Profils-métiers dans les établissements

Le secteur du café comporte peu de profils-métiers spécifiques.

Trois profils-métiers peuvent être considérés comme des profils-clés dans le processus de production.

Le magasinier

Il doit être capable d'examiner rigoureusement la qualité des livraisons.

Le torréfacteur

L'étape de la torréfaction est cruciale dans le processus de production. Dans les grandes entreprises, cette étape est complètement automatisée. Dans ce cas, le torréfacteur doit être capable d'utiliser l'ordinateur qui commande l'opération. Dans les entreprises de plus petite taille, cette étape est manuelle et demande un grand savoir-faire qui s'acquiert, sur le tas, avec les années d'expérience.

Le dégustateur

Il doit être capable d'expérimenter, d'analyser et d'apprécier les caractères organoleptiques et olfacto-gustatifs d'un produit de façon à avoir un système de classification facilement compréhensible et apte à décrire le café sous tous ses aspects^{9/}.

D'autres profils-métiers peuvent également être spécifiques à une entreprise en particulier.

Enfin, le secteur comporte également de nombreux profils plus transversaux liés à la production, à la maintenance, au conditionnement, aux services administratifs, aux services vente etc.

5.2. Total des effectifs

L'ONSS répertorie 212 travailleurs salariés dans le secteur du café en Région wallonne. Le résultat des extrapolations de l'échantillon de l'étude donne 191 salariés. La représentativité de l'échantillon est donc assez bonne, sauf en ce qui concerne la plus petite classe de taille qui n'est pas du tout représentée.

^{9/} Voir Analyse de l'évolution des qualifications et des besoins de formation dans l'arrondissement de Liège, le secteur agro-alimentaire, l'Oeil, 1996.

Tab. 17 : Répartition des salariés de la branche d'activités par classe de taille

	ETS de 1 à 4 salariés	ETS de 5 à 9 salariés	ETS de 10 à 19 salariés	ETS de 20 à 49 salariés	ETS de 50 salariés et +	Total
Répartition des salariés de l'échantillon par classe de taille						
Café	0 0%	24 12,6%	0 0%	42 22%	125 65,4%	191 100%
Répartition des salariés de la branche d'activités par taille d'établissement en Région wallonne selon l'ONSS (juin 2000)						
Café	12 5,7%	26 12,3%	0 0%	38 17,9%	136 64,2%	212 100%
Représentativité des travailleurs de l'échantillon par rapport aux salariés de la Région wallonne						
Café	0%	92%	-	111%	92%	98%

Sources : ONSS, juin 2000 – CSEF - OSEC – N = 6 établissements

5.2.1. Répartition par genre

L'échantillon est également représentatif de la répartition homme/femme puisque selon l'ONSS, celle-ci est de 79%/21% et selon les extrapolations, elle est de 83%/17%.

5.2.2. Répartition par catégorie socio-professionnelle

L'échantillon est aussi représentatif de la répartition cadres & employés / ouvriers puisque selon l'ONSS, celle-ci est de 60% / 40% et selon les extrapolations, elle est de 56% / 44%.

5.2.3. Travailleurs frontaliers

Le secteur du café n'est pas concerné par le problème des travailleurs frontaliers.

Ceci est probablement lié au fait qu'aucune entreprise du secteur du café n'est établie en province du Luxembourg, région la plus appréciée par les travailleurs transfrontaliers. Par ailleurs, les 4 établissements implantés dans le Hainaut, seconde région touchée par le phénomène des travailleurs frontaliers, sont de petites tailles et n'accueillent aucun travailleur de cette qualité.

▶ 6. IMPACTS DES FLUCTUATIONS SAISONNIÈRES SUR L'EMPLOI

75% des établissements du secteur du café en Région wallonne déclarent connaître une variation saisonnière de leur activité.

Parmi ceux-ci, 56% déclarent devoir recourir à des solutions internes lors de ces pics d'activité et ce, par exemple, en augmentant le volume des prestations des travailleurs.

56% déclarent également recourir à des solutions externes. Celles-ci sont le plus souvent l'engagement de personnel intérimaire ou la sous-traitance.

Les périodes de pics d'activité citées sont, pour 44% des établissements concernés, les mois de juillet, août et novembre et pour 89%, le mois de décembre.

Ces résultats sont assez surprenants lorsqu'on les compare à la saisonnalité de la production au niveau belge, présentée par le graphique 16 de l'introduction. On y observe, en effet, plutôt un ralentissement pour les mois de vacances d'été.

Par contre l'intensification de la production pour la fin de l'année se marquait également à la lecture du graphique 16 susmentionné. Le café, comme d'autres produits alimentaires, bénéficie de la plus grande propension à consommer liée aux fêtes de fin d'année.

Pour certaines entreprises, la saisonnalité de la production est fortement liée aux événements marketing organisés autour des produits.

► 7. IMPACTS D'ÉLÉMENTS EXTERIEURS SUR LA PRODUCTIVITÉ ET L'EMPLOI

Dans le secteur du café en Région wallonne, 42% des établissements déclarent avoir été touchés, sur les deux dernières années, par au moins un des facteurs externes proposés dans l'enquête ¹⁰.

De façon plus précise, parmi les 42% d'établissements, 80% se déclarent concernés par la modification des habitudes de consommation et 20% par l'imposition de certaines normes environnementales.

La modification des habitudes de consommation touche de près les petites torréfactions. En effet, les consommateurs se détournent de leurs produits au profit de ceux vendus en grandes surfaces et qu'ils achètent au rythme des promotions.

Ces petites entreprises voient, de ce fait, la part de leurs clients particuliers diminuer. Si ce changement n'a pas encore un réel impact sur l'emploi, les entreprises concernées voient par contre leur volume de production quelque peu diminuer.

En ce qui concerne les normes environnementales, une grosse entreprise de la région liégeoise déclare par exemple avoir eu l'obligation de créer sa propre station d'épuration, avec un effet direct sur l'emploi, suite à la création de nouveaux postes de travail en lien direct avec ce nouvel investissement.

^{8/} Les différents facteurs sont repris en page 5 du questionnaire.

▶ 8. LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL

8.1. Localisation des centres de décision concernant l'engagement du personnel

Pour 92% des établissements du secteur du café en Région wallonne, les décisions en matière d'emploi se prennent exclusivement au sein-même de l'établissement.

Pour 8%, celles-ci se prennent en interne et en externe.

Les entreprises où le centre de décision en ce qui concerne le recrutement se trouve à l'extérieur de l'entreprise sont surtout les grandes entreprises faisant partie d'un groupe multinational. Pour celles-ci, l'autonomie de gestion (au sens large) est généralement réduite. Cela signifie, entre autres, que toutes les décisions relatives à la gestion des ressources humaines doivent être approuvées par le groupe. Cette pratique est très courante en ce qui concerne plus particulièrement le recrutement des cadres.

Dans les entreprises de petite taille, le patron détient à lui seul le pouvoir de décision.

8.2. Modes et critères de recrutement

Les modes et critères de recrutement cités les plus fréquemment sont à moduler en fonction du profil professionnel recherché et des niveaux de compétences requis.

Canaux de recrutement

Canaux de recrutement	Pourcentage
Agence d'intérim	67%
Bouche à oreille	58%
Candidature spontanée	42%
Affichage	33%
Ecoles, organismes de formation	25%
SPE / FOREM	17%
Presse	8%
Bureaux privés de recrutement	8%
Débouchage	8%

Source : CSEF - OSEC – N = 6 établissements

Le principal canal de recrutement des entreprises du secteur du café est l'intérim. En effet, 67% des entreprises recourent aux agences d'intérim lorsqu'elles veulent engager. Souvent, si la période d'intérim (de quelques semaines) s'est bien passée, elles proposent un contrat à durée indéterminée. Cette technique assez souple leur permet en quelque sorte de tester le candidat avant de l'engager réellement.

Le second canal est « le bouche à oreille » : 58% des entreprises utilisent cette technique pour recruter du nouveau personnel. Le système de candidature spontanée est efficace dans 42% des entreprises.

Viennent ensuite les annonces dans les petits magasins (affichage), les contacts avec les écoles, les organismes de formations et le Forem, les annonces dans la presse écrite, le recours aux agences de recrutement (uniquement lors de la recherche de cadres) et le débauchage (qui concerne exclusivement le profil d'électro-mécanicien).

Critères prioritaires de recrutement

Expérience	58%
Qualités morales	50%
Diplôme, formation	42%
Connaissance des langues	33%
Mobilité	33%
Qualités professionnelles	25%
Aptitudes physiques	25%
Références	17%

Source : CSEF - OSEC – N = 6 établissements

Dans le secteur du café, les premiers critères de recrutement sont l'expérience et les qualités morales (honnêteté, fiabilité...). En effet, ces deux critères ont été cités par plus de la moitié des entreprises. Viennent en deuxième position, pour plus d'un tiers des entreprises de la branche, des critères tels que le diplôme (ou la formation), la connaissance des langues et la mobilité. Enfin des critères tels que les qualités professionnelles, les aptitudes physiques et les références ont également été cités.

Base de la sélection des candidats

CV	67%
Lettre de candidature	58%
Mise en situation	50%
Tests psychotechniques	17%

Source : CSEF - OSEC – N = 6 établissements

La grande majorité des entreprises du secteur du café sélectionnent les candidats qui postulent pour un emploi vacant sur base du CV et de la lettre de candidature. Plus de la moitié d'entre elles recourent également à la mise en situation afin de détecter si le candidat est apte ou non à occuper le poste. Seules 17% des entreprises prévoient des tests psychotechniques dans leur processus de recrutement.

8.3. Recrutements en 2000-2001

67% des entreprises de la branche du café en Wallonie ont cherché à engager sur la période 2000-2001. La majorité d'entre elles (67%) ont, d'une manière générale, rencontré des difficultés.

8.4. Identification des profils recherchés et des profils sous tension en 2000-2001

Un seul profil spécifique à l'industrie du café a été recherché sur la période 2000-2001 et ce par 25% des entreprises de la branche : il s'agit du profil de torréfacteur.

Ensuite, par ordre d'importance, le secteur a recherché les profils transversaux suivants : délégué-commercial (concerne 75% des entreprises), ouvrier à la production (concerne 38% des entreprises), technicien de maintenance, électro-mécanicien et ouvrier de conditionnement (concerne chacun 25% des entreprises), et enfin mécanicien (concerne 17% des entreprises).

Parmi les 7 profils transversaux qui figurent dans le tableau ci-dessus, seuls les profils de technicien de maintenance, de mécanicien, d'ouvrier de conditionnement et de personnel administratif et financier ont été trouvés sans aucune difficulté par l'ensemble des entreprises qui les ont recherchés.

Tab. 21 : Profils recherchés en 2000-2001

Profils recherchés en 2000-2001	% d'étab. concernés par la recherche de profils	SANS difficulté	AVEC difficulté
Profils spécifiques			
Torréfacteur	25%		X
Profils transversaux			
Production et maintenance			
Ouvrier à la production	38%	X	X
Electro-mécanicien	25%	X	X
Technicien de maintenance	25%	X	
Conditionnement et manutention			
Ouvrier de conditionnement	25%	X	
Gestion et back office			
Personnel administratif et financier	13%	X	
Vente			
Vendeur-délégué commercial	75%	X	X

Source : CSEF - OSEC - N = 4 établissements

Les autres profils tels que ouvriers à la production, électro-mécanicien et vendeur (ou délégué commercial) ont été trouvés sans difficultés par certaines d'entre elles. Par contre pour d'autres, ils ont posé problème.

Seule la recherche du profil de torréfacteur a systématiquement causé des difficultés.

8.5. Causes des tensions évoquées par les interlocuteurs

Parmi les profils qui ont posé des difficultés au niveau du recrutement, on retrouve le profil spécifique de *torréfacteur*.

Il faut savoir qu'aucune formation scolaire ne prépare au métier de torréfacteur. Selon le secteur, il ne serait d'ailleurs pas opportun d'en organiser car il s'agit d'un métier qui nécessite un écolage de plusieurs années en entreprise. C'est la raison pour laquelle les entreprises essayent généralement de prévoir longtemps à l'avance le remplacement de ce type de personnel afin de former en interne la personne qui viendra à le remplacer.

En ce qui concerne le *profil d'ouvrier de production* (niveau d'études secondaires supérieures techniques), il a été recherché par 38% des entreprises qui ont cherché à engager sur la période étudiée.

Une entreprise interrogée a fait état d'un manque de connaissance en physique de la part des candidats. Le poste à pourvoir dans ce cas était un poste de « conducteur de chaudière ». Cette fonction nécessite en effet d'être capable de surveiller une installation de production de vapeur et de connaître les propriétés physiques de l'ammoniaque.

Le *profil d'électro-mécanicien* (recherché par 25% des entreprises qui ont cherché à engager) a lui aussi causé des difficultés.

Il semble que ce profil transversal soit fort recherché sur le marché de l'emploi. Les entreprises sont même amenées à pratiquer le débauchage et la surenchère des salaires pour trouver un tel type d'ouvrier. Face à la pénurie de candidats compétents, les entreprises doivent souvent former elles-mêmes leur personnel. On dit qu'il faut compter 2 ou 3 ans d'expérience pour qu'un *électro-mécanicien* soit réellement performant.

Enfin, 75% des entreprises ont recherché des profils de représentants commerciaux. Le recrutement de ce profil pose également une série de difficultés.

Les entreprises sont fort exigeantes quant à la qualité des personnes qu'elles engagent pour ce type de fonction. En effet, ce sont les délégués commerciaux qui sont en contact avec le client et qui, dès lors, reflètent l'image du produit et de l'entreprise. Une bonne présentation, la connaissance des langues, la disponibilité sont les principales qualités requises par les entreprises pour cette fonction.

D'une manière générale, exception faite des représentant commerciaux, on constate que les profils qui génèrent le plus de difficultés lors du recrutement dans ce secteur sont des métiers techniques et qualifiés.

8.6. Vision prospective des activités : impact sur la main-d'œuvre

Seulement 25% des entreprises de la branche du café prévoient une évolution de leur activité principale. Cela signifie en d'autres mots que les trois-quarts des entreprises présentes dans la branche n'envisagent aucun changement d'ici la fin 2002.

D'après les impressions recueillies lors des enquêtes, il ne semble pas que ce manque apparent d'innovation puisse compromettre l'avenir de ces entreprises.

Pour les 25% qui projettent une évolution, celle-ci se traduit de différentes manières. Par exemple, il peut s'agir simplement de l'achat de nouvelles machines d'emballage (dans ce cas, on parlera de nouveau conditionnement plutôt que de nouveau produit).

Certaines entreprises envisagent, quant à elles, une augmentation de leur volume de production par l'achat de machines et par une amélioration de la productivité du personnel en place.

Parmi les entreprises qui prévoient une évolution de leur activité principale, aucune n'envisage une quelconque répercussion sur l'emploi. En effet, aucune augmentation ou diminution des effectifs, ni aucune modification des heures prestées par les travailleurs n'est prévue. La prévision d'une non-diminution des effectifs est sans doute un indicateur plutôt positif, toutefois la prévision d'une non-augmentation de ceux-ci pourrait traduire un manque d'innovation dans le secteur.

Enfin, aucune entreprise n'envisage une quelconque évolution des profils-métiers présents dans la branche. On ne peut dès lors s'attendre, dans un futur proche, à aucune apparition ou disparition de profils-métiers, ni à aucune modification des qualifications demandées par le secteur du café.

► 9. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES TRAVAILLEURS (FPC)

9.1. Localisation de la demande de formation et des centres de décision

Pour 50% des entreprises du secteur, les demandes de formations professionnelles continuées des travailleurs émanent de l'intérieur de l'entreprise uniquement et, de façon plus précise, du directeur des ressources humaines.

Pour les 50% restants, ce type de demandes provient de l'intérieur et de l'extérieur de l'entreprise, et plus précisément de la maison-mère et/ou du patron et/ou du chef de service et/ou du travailleur lui-même ¹¹.

En ce qui concerne les décisions relatives à la formation professionnelle continue, on constate que 100% des entreprises du secteur les prennent en interne uniquement.

De façon plus détaillée, dans 50% des entreprises concernées, celles-ci sont prises par le patron et/ou le directeur des ressources humaines et/ou le chef de service.

9.2. Formation professionnelle continue des travailleurs en 2001

Seulement 17% des entreprises du secteur du café en Région wallonne ont organisé de la formation en 2001.

Parmi les différents items proposés dans le questionnaire de l'enquête ¹² afin d'expliquer les raisons qui ont amené les entreprises à ne pas organiser de la formation, l'ensemble des entreprises du secteur concernées (87%) en ont choisi un seul à savoir : « compétences internes suffisantes ».

Dans certains cas, nous pensons cependant que le fait que les entreprises aient déclaré que les compétences en interne étaient suffisantes pour assurer une production optimale traduisait une absence d'analyse des besoins en formation (bien que l'item « pas d'analyse des besoins » faisait partie de la liste des items proposés).

En effet, la formation continue des travailleurs reste encore une sorte de spectre difficilement envisageable dans le quotidien de certaines entreprises, principalement celles de petites tailles.

^{11/} Il s'agit de choix non-exclusifs.

^{12/} Voir questionnaire en annexe

9.3. Intentions de formation en 2002

Les intentions des formations du personnel pour 2002 semblent plus nombreuses que ce qu'ont été les formations en 2001. En effet, 33% des entreprises du secteur du café ont prévu de former leur personnel (seulement 17% des entreprises ont organisé des formations en 2001).

Une analyse plus fine des chiffres nous permet de dire que, parmi les entreprises qui prévoient de la formation en 2002, on retrouve la totalité des entreprises qui avaient organisé de la formation en 2001. On peut supposer que ce petit noyau d'entreprises ait réellement acquis une certaine culture de la formation.

On peut également dire que parmi les 67% d'entreprises qui ne prévoient pas de formation en 2002, 80% n'avaient déjà pas organisé de formation en 2001.

9.4. Domaines de formation

Tab. 22 : Domaines de formation

Matières	FPC réalisées en 2001	Intentions de FPC en 2002
HACCP, hygiène, qualité, sécurité	100%	50%
Environnement	50%	25%
Logistique	50%	0%
Exportation	0%	0%
Communication, management, GRH	50%	100%
Administration, comptabilité, micro-informatique	100%	25%
Technique	50%	100%
Langues	100%	50%
Informatique	50%	25%
Autre	0%	0%

Source : CSEF-OSEC - N = 1 établissements (2001) - 2 établissements (2002)

La totalité des entreprises du secteur qui ont organisé des formations en 2001 (soit 17%) ont couvert le domaine de l'hygiène et l'HACCP, le domaine de l'administration-comptabilité-micro-informatique et le domaine des langues.

Par ailleurs, la moitié d'entre elles ont organisé des formations portant sur l'environnement, la logistique, la communication-management-gestion des ressources humaines, la technique de production et l'informatique.

L'ensemble des entreprises qui prévoient d'organiser des formations en 2002 (33%) envisagent de couvrir le domaine de la communication-management-gestion des ressources humaines et la technique de production.

Seulement la moitié d'entre elles prévoient des formations en HACCP-hygiène-qualité-sécurité et en langues (ces matières étaient couvertes par 100% des entreprises qui avaient organisé de la formation en 2001).

Enfin, 25% comptent organiser des formations en environnement, en administration-comptabilité-micro-informatique et informatique.

Aucune formation n'est prévue dans le domaine de la logistique et des exportations (ce dernier domaine n'ayant pas non plus été couvert en 2001).

Il est difficile d'établir les domaines prioritaires de formation pour le secteur du café sur base de ce qui a été organisé en 2001 et de ce qui est prévu pour 2002.

9.5. Opérateurs de formation

Tab. 23 : Les opérateurs de formation en 2001 et en 2002

			Opérateurs pour les FPC de 2001	Opérateurs pressentis pour 2002
Interne		1 interne	100%	50%
	Externe	Sociétés privées	2 fournisseurs	
3 sociétés privées de formation			50%	25%
4 consultants			50%	25%
5 autres				
Organismes de formation		6 Forem	50%	25%
		7 promotion sociale		
		8 classes moyennes	50%	50%
		9 établissements scolaires publics		25%
		10 centres universitaires		
Associations proches des entreprises		11 autres		
		12 fonds sectoriel	100%	100%
		13 associations professionnelles		
		14 fédérations d'entreprises		
Autres		15 autres org. proches des entreprises		
		16 inclassables		
		17 ne sait plus		
		18 indifférent		

Source : CSEF-OSEC - N = 1 établissements (2001) - 2 établissements (2002)

La totalité des entreprises qui ont formé leur personnel en 2001 déclarent avoir organisé des formations en interne. La totalité déclare également avoir fait appel à l'IFP (résultat très positif pour le fonds sectoriel).

Ensuite, la moitié d'entre elles ont fait appel à des sociétés privées, à des consultants, au Forem et aux Classes moyennes.

Les modalités relatives à l'organisation des formations prévues pour 2002 sont assez semblables à celles de 2001. Mis à part les Classes moyennes à qui 50% des entreprises (qui ont prévu de faire de la formation) ont l'intention de s'adresser en 2002, les opérateurs de formations choisis par le secteur sont identiques pour les deux années de référence. La formation en interne n'est, quant à elle, plus envisagée que par 50% des entreprises (contre 100% en 2001).

On peut émettre l'hypothèse selon laquelle, une fois que la politique de formation est intégrée par l'entreprise, celle-ci reste relativement fidèle aux opérateurs de formation.

Ceci s'illustre très bien pour l'IFP qui, comme ce fut le cas en 2001, sera sollicité par 100% des entreprises qui ont prévu de former leur personnel en 2002.

9.6 Modalités organisationnelles de formation

Aucune modalité organisationnelle spécifique pour la branche du café ne semble se dégager. En effet, lorsque l'on interroge les entreprises sur les modalités idéales, 50% de celles-ci optent pour des formations spécifiques pour l'entreprise et en interne, 50% optent pour des formations spécifiques pour l'entreprise et en externe. Enfin, 50% choisissent la formation inter-entreprise comme formule idéale ¹³.

^{11/} Il s'agit de choix non-exclusifs.

► 10. ANNEXE

Liste des tableaux

Tab. 1 : Construction de l'échantillon

Tab. 2 : Répartition des établissements répertoriés à l'ONSS au 30 juin 1999 par classe de taille

Tab. 3 : Répartition des établissements de l'échantillon initial par classe de taille

Tab. 4 : Répartition des établissements par classe de taille lors de la phase intermédiaire

Tab. 5 : Répartition des établissements de l'échantillon effectif par classe de taille

Tab. 6 : Répartition des refus par classe de taille

Tab. 7 : Pondération de l'échantillon

Tab. 8 : Répartition des établissements par classe de taille

Tab. 9 : Répartition des établissements par type

Tab. 10 : Répartition des établissements wallons par CSEF

Tab. 11 : Répartition des établissements selon leur personnalité juridique

Tab. 12 : Répartition des établissements par agrégation

Tab. 13 : Répartition des établissements sur base des procédés de fabrication

Tab. 14 : Répartition des établissements sur base de leur clientèle

Tab. 15 : Répartition des établissements sur base de leur clientèle intérieure

Tab. 16 : Domaines dans lesquels des tâches sont sous-traitées

Tab. 17 : Répartition des salariés de la branche d'activités par classe de taille

Tab. 18 : Canaux de recrutement

Tab. 19 : Critères prioritaires de recrutement

Tab. 20 : Base de la sélection des candidats

Tab. 21 : Profils recherchés en 2000-2001

Tab. 22 : Domaines de formation

Tab. 23 : Opérateurs de formation

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES STATISTIQUES

- BNB, *Statistiques du Commerce extérieur*, Bulletin trimestriel, Belgique, 2001 - III, Institut des Comptes Nationaux, Service Statistique du Commerce extérieur, Bruxelles.
- *Chiffres d'affaires par sous-secteur suivant les déclarations mensuelles et trimestrielles à la TVA*, Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie), sur base des déclarations à la TVA.
- INASTI, *Statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants*, 2000.
- *Index des prix à la production*, Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie), sur base INS.
- INS, *Enquête sur le budget des ménages - dépenses des ménages*, 1996/1997 et 1997/1998.
- INS, *Enquête sur le budget des ménages - dépenses et revenus*, 1999 et 2000.
- INS, *Indices de production par jour ouvrable*, 1998/1999.
- *Investissements par sous-secteur suivant les déclarations mensuelles et trimestrielles à la TVA*, Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie), sur base des déclarations à la TVA.
- ONSS, *Statistique décentralisée*, 30 juin 1993, 1999 et 2000.
- *Statistiques mensuelles de la production industrielle - Prodcop*, Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie) sur base INS.

OUVRAGES, ARTICLES ET RAPPORTS DE REFERENCES

- *Classification de fonction dans l'industrie alimentaire*, Berenschot, 1995.

- *Classification systématique et liste alphabétique des professions*, FOREM, juin 1994.
- COPPE Brigitte, PIRARD Chantal, WANLIN Françoise, *Analyse de l'évolution des qualifications et des besoins de formation dans le secteur agroalimentaire de l'arrondissement de Liège*, CEIL, Observatoire Economique des Intérêts Liégeois, 1996.
- *Employer le changement : conditions et politique pour la croissance et l'emploi dans l'industrie alimentaire*, IDEA Consult et Conseil central de l'économie, juillet 2000.
- FAIRWELL SA, *Externaliser 99*. Communiqué de presse et site internet.
- *Indicateurs du marché de l'emploi en Wallonie par comité subrégional de l'emploi et de la formation*, CSEF - Observatoire wallon de l'emploi, 2001.
- *L'emploi dans l'industrie alimentaire en 2000*, Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie), CCE 2001/790, VAL 01/E/26, JPT/NB, Bruxelles, le 12 novembre 2001.
- *Profils de qualification*, CCPQ, Commission consultative des professions et qualification, Communauté Française de Belgique.
- *Rapport sur l'évolution économique dans l'industrie alimentaire au cours de l'année 2000 et du premier trimestre 2001*, Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie), CCE 2001/505, VAL 01/RC/19, JPT/NB, Bruxelles, le 25 juin 2001.
- *Rapport sur l'évolution économique dans l'industrie alimentaire au cours de l'année 2001*, Commission consultative spéciale de l'Alimentation (Conseil central de l'Economie), CCE 2002/175, VAL 02/RC/4, JPT/NB, 22 janvier 2002.
- ROME, *Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois*, ANPE, Agence Nationale Pour l'Emploi, France.
- *Secteur agroalimentaire dans l'arrondissement de Liège*, CEIL, Observatoire Economique des Intérêts Liégeois, 1996.

CD ROM

- CD ROM Industries, MRW / DPE / DIA, 15/10/2000.
- CD ROM MASTER, *La banque de données des entreprises en Belgique*, Euro DB Belgium, mise à jour octobre 2000.

SITES INTERNET

- www.nbb.be - BNB, Banque Nationale de Belgique.
- www.statbel.fgov.be - INS, Institut national de statistique.
- www.obcebdhb.be - OBCE, Office belge du commerce extérieur, Etudes statistique, CE Belgique, 2000 / 2è partie.
- www.fevia.be - FEVIA, Federatie Voedingsindustrie, Fédération de l'Industrie Alimentaire.
- awex.wallonie.be - AWEX, Agence Wallonne à l'Exportation.
- www.ipv-ifp.be - IFP, Institut de Formation Professionnelle de l'Industrie Alimentaire.
- www.plustardjeserai.com - Site d'information sur les métiers, Groupe Sud-Presse.
- www.siep.be - SIEP, Service d'information sur les études et les professions.

REFERENCES SPECIFIQUES A LA BRANCHE D'ACTIVITES

- www.ico.org
- www.koffiebureaucafe.be
- www.scae.com
- www.fao.org
- www.ico.org
- www.cirad.fr
- NIJSTERS Martine et RUCQUOY Henri, *Café mon ami*, Office Belge du Café, 1986.
- RENARD Marie-Christine, *Les interstices de la globalisation, Max Havelaar, un label pour les petits producteurs de café*, 1998.

REMERCIEMENTS

En plus des différentes personnes ressources déjà citées dans les remerciements généraux, le CSEF de Liège tient à remercier vivement Monsieur Yvan ROMBOUTS, directeur de l'Office Belge du Café, qui nous a permis de mieux appréhender le secteur du café en Belgique et qui a accepté de relire l'ensemble du travail.

Nous tenons également à remercier Bénédicte LEMAIRE et Sylvie DUROISIN avec qui il a été très agréable de coordonner l'ensemble du travail.

Enfin, d'une manière générale, que toutes celles et ceux qui ont participé à la réalisation de cette étude se trouvent ici remerciés.